



Ministère de la Santé et des Services sociaux

# Rapport d'activités du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

Activités réalisées d'octobre 2021 à mars 2023  
et perspectives 2023-2024

**ÉDITION :**

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-92548-4 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2023

## Table des matières

Liste des sigles et des acronymes .....	3
Introduction.....	5
Implantation des structures de gouvernance et des comités institués par la Loi .....	7
Mise en œuvre des mesures du PAG-PPA d’octobre 2021 à mars 2023 et perspectives 2023-2024 .....	9
<b>Axe 1 : La reconnaissance et l’autoreconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance.....</b>	<b>11</b>
<b>Orientation 1.1 : Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l’apport indéniable des personnes proches aidantes, à la diversité de leurs réalités et à l’importance de les soutenir .....</b>	<b>11</b>
<b>Orientation 1.2 : Assurer la concertation des actions pour l’ensemble des personnes proches aidantes dans les différentes sphères de leur vie .....</b>	<b>13</b>
<b>Orientation 1.3 : Favoriser la collaboration avec les personnes proches aidantes dans le développement d’actions visant à les reconnaître et à les soutenir .....</b>	<b>15</b>
<b>Axe 2 : Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des personnes proches aidantes et le développement de connaissances et de compétences .....</b>	<b>17</b>
<b>Orientation 2.1 : Identifier les besoins d’information et de formation des personnes proches aidantes et y répondre .....</b>	<b>17</b>
<b>Orientation 2.2 : Identifier les besoins d’information et de formation des acteurs concernés par les personnes proches aidantes et y répondre .....</b>	<b>25</b>
<b>Orientation 2.3 : Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux personnes proches aidantes.....</b>	<b>31</b>
<b>Axe 3 : Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux personnes proches aidantes, dans une approche basée sur le partenariat.....</b>	<b>37</b>
<b>Orientation 3.1 : Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les personnes proches aidantes .....</b>	<b>38</b>
<b>Orientation 3.2 : Soutenir les personnes proches aidantes par des services de santé et des services sociaux adaptés .....</b>	<b>39</b>

<b>Orientation 3.3 : Établir un partenariat avec les personnes proches aidantes tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e).....</b>	<b>47</b>
<b>Axe 4 : Le développement d’environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l’amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d’éviter leur précarisation financière .....</b>	<b>49</b>
<b>Orientation 4.1 : Favoriser le maintien de l’équilibre entre le rôle des personnes proches aidantes et les autres sphères de leur vie.....</b>	<b>49</b>
<b>Orientation 4.2 : Faciliter l’exercice du rôle des personnes proches aidantes .....</b>	<b>52</b>
<b>Orientation 4.3 : Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de personne proche aidante .....</b>	<b>55</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>57</b>
<b>Annexe 1 – Tableau récapitulatif des mesures du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026.....</b>	<b>58</b>
<b>Annexe 2 – Cadre financier du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026.....</b>	<b>67</b>

## Liste des sigles et des acronymes

<b>CEPPP</b>	Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public
<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux
<b>CIUSSS</b>	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
<b>DI</b>	Déficiência intellectuelle
<b>DP</b>	Déficiência physique
<b>INESSS</b>	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
<b>LGBTQI+</b>	Lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers et intersexes
<b>LPPA</b>	Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes
<b>MO</b>	Ministères et organismes
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>OC</b>	Organisme communautaire
<b>OPHQ</b>	Office des personnes handicapées du Québec
<b>PAG-PPA</b>	Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes
<b>PNI</b>	Premières Nations et Inuit
<b>PNPPA</b>	Politique nationale pour les personnes proches aidantes
<b>PPA</b>	Personne proche aidante
<b>PSOC</b>	Programme de soutien aux organismes communautaires
<b>RSSS</b>	Réseau de la santé et des services sociaux

<b>SPFV</b>	Soins palliatifs et de fin de vie
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et des communications
<b>TSA</b>	Trouble du spectre de l'autisme

## Introduction

En 2018, au Québec, environ une personne de 15 ans et plus sur cinq (21 %) est une personne proche aidante (PPA), ce qui représente environ 1 489 000 personnes (Statistique Canada, 2018). Les travaux en proche aide au Québec visent à reconnaître et à soutenir tout autant les PPA d'aînés que les PPA de personnes ayant une déficience intellectuelle (DI), une déficience physique (DP), un trouble du spectre de l'autisme (TSA), une incapacité physique, visuelle ou auditive, un trouble mental, un cancer, une maladie chronique, un trouble neurocognitif majeur ou étant en situation de dépendance ou d'itinérance, en soins palliatifs ou de fin de vie. Leurs réalités témoignent d'une grande diversité de contextes, laquelle revêt des particularités, autant en lien avec l'aïdé qu'avec les caractéristiques individuelles des PPA. De même, leurs parcours sont multiples. L'aide apportée peut s'échelonner sur toute une vie. Leurs responsabilités de PPA entraînent des répercussions importantes sur leur vie familiale, sociale et professionnelle, sur leur mode de vie, sur leur santé physique et mentale ainsi que sur leur situation financière (Statistique Canada, 2012).

La *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* (LPPA) (chapitre R-1.1), la Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) et le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 (PAG-PPA) s'inscrivent dans une approche intersectorielle prenant en compte toutes les PPA et considérant tous les aspects de leur vie.

La LPPA, sanctionnée en octobre 2020, a pour objectif de guider le gouvernement dans la planification et la réalisation de mesures visant à faire connaître et reconnaître la contribution des PPA et à les soutenir (art. 1). Sont énoncés une vision, une définition, des principes directeurs et des axes guidant le choix d'orientations pour assurer une réponse mieux coordonnée, concertée et adaptée aux besoins des PPA. Cette loi renforce le pouvoir d'agir des PPA dans le respect de leur volonté et de leurs capacités d'engagement, en préservant leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie.

La ministre responsable des Aînés est responsable de l'application de la LPPA. Elle agit d'office comme conseillère du gouvernement sur toute question relative aux PPA, notamment pour l'élaboration de la politique nationale pour les personnes proches aidantes et du plan d'action qui en découle. Comme l'indique la LPPA, tous les cinq ans, le gouvernement adopte et rend public un plan d'action gouvernemental prévoyant des mesures et des actions pour mettre en œuvre la politique nationale pour les personnes proches aidantes. De plus, la *Loi* institue un Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA et un Observatoire québécois de la proche aide. Un Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA ainsi qu'un Comité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) assurent la gouvernance des travaux.

La Politique nationale pour les personnes proches aidantes – *Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement* (PNPPA) a été publiée en avril 2021. Cette politique vise à soutenir les PPA et à favoriser leur reconnaissance et leur autoreconnaissance. En effet, plusieurs PPA ne se reconnaissent pas comme telles, ce qui peut expliquer leur réticence à avoir recours aux services. Les quatre axes et douze orientations que présente la Politique deviennent les objectifs d'intervention et les volets qui guident le PAG-PPA.

La mobilisation et la collaboration des 17 ministères et organismes gouvernementaux membres du Comité de suivi de l'action gouvernementale (art. 11 de la LPPA) ainsi que celles des 15 directions générales du MSSS, des membres du Comité ministériel et de très nombreux partenaires ont été déterminantes pour assurer la convergence et la pertinence des travaux du PAG-PPA 2021-2026.

Le premier Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes découlant de cette politique a été adopté en octobre 2021 et présente 61 mesures. Un ministère, un organisme ou une direction du MSSS est responsable de la réalisation de chacune des mesures et du suivi annuel de celle-ci en fonction d'indicateurs de mise en œuvre et d'effets convenus.

Les 8 mesures de l'axe 1 et des 3 orientations associées visent à sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir par des actions concertées.

Les 26 mesures de l'axe 2 et des 3 orientations associées visent à répondre aux besoins d'information et de formation des PPA et des différents acteurs concernés par la proche aidance, ainsi qu'à soutenir la recherche et le transfert de connaissances.

Les 15 mesures de l'axe 3 et des 3 orientations associées visent à soutenir la santé et le bien-être des PPA par le développement ou la bonification de services de soutien tant dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) que dans les milieux communautaires, dans une approche de partenariat.

Les 12 mesures de l'axe 4 et des 3 orientations associées visent à développer des environnements conciliants qui facilitent le rôle des PPA notamment en favorisant le maintien de l'équilibre entre leur rôle de PPA et les autres sphères de leur vie ainsi qu'en prévenant leur précarisation financière.

Comme énoncé dans la LPPA, la ministre fournit annuellement un rapport des activités réalisées dans le cadre du plan d'action (art. 13). Le rapport présenté au Conseil des ministres est le premier rapport des activités réalisées dans le cadre du PAG-PPA depuis octobre 2021. Il fait état des activités réalisées dans les 17 premiers mois du plan d'action et celles à venir pour l'année en cours. La ministre doit rendre public le rapport dans les 60 jours suivant sa présentation au gouvernement.



## Implantation des structures de gouvernance et des comités institués par la Loi

Plusieurs éléments de la gouvernance de la Politique nationale pour les PPA et du Plan d'action gouvernemental pour les PPA sont enchâssés dans la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes*. La ministre responsable des Aînés est responsable de l'application de la *Loi* et est d'office la conseillère du gouvernement sur toute question relative aux PPA. À ce titre, elle assure le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale et du PAG-PPA.

Afin de la soutenir dans l'exercice de ses responsabilités, la ministre met en place des structures, décrites ci-dessous, qui seront directement interpellées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PAG-PPA. Plusieurs forces vives en proche aidance au Québec sont ainsi impliquées dans le suivi du PAG-PPA de façon concertée au fil des années.

### **Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA et Comité ministériel de la proche aidance**

Un comité interministériel assure le suivi de la mise en œuvre de la PNPPA et du PAG-PPA. Il se compose de directeurs et de professionnels qui ont soutenu les différents travaux relatifs à l'élaboration du projet de loi, de la PNPPA et du PAG-PPA. La ministre désigne les membres du comité parmi les représentants des ministères et organismes (MO) du gouvernement pour contribuer aux travaux de gouvernance en proche aidance (art. 15 de la LPPA). Actuellement, 17 MO y sont représentés. Ce comité est actif depuis 2018.

Un comité ministériel composé de 15 directions du ministère de la Santé et des Services sociaux est également mobilisé au cœur des travaux depuis 2018.

### **Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA**

Institué par la LPPA (art. 18), un Comité de partenaires est formé, composé d'au moins 11 et d'au plus 17 membres nommés par la ministre. Il est constitué de représentants d'organismes non gouvernementaux, de PPA représentant différentes réalités, de chercheurs, d'un membre de l'Observatoire et d'un membre du Comité de suivi de l'action gouvernementale à titre d'observateur. La mise en œuvre du Comité de partenaires correspond à la mesure 4 du PAG-PPA.

Ce Comité de partenaires avisés en proche aidance sera interpellé dans le cadre du suivi du PAG-PPA. Le Comité de partenaires peut faire à la ministre toute recommandation ou lui donner tout avis qu'il juge nécessaire concernant la Politique nationale, le PAG-PPA ou toute autre question relative aux PPA. Il soutient la ministre et le Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA dans la mise en œuvre de la Politique nationale et du PAG-PPA. Il doit donner son avis à la ministre sur toute question que celle-ci lui soumet en matière de proche aidance (art. 24 de la LPPA). Le Comité rend publics les recommandations et les avis qu'il formule 30 jours après les avoir transmis à la ministre (art. 25 de la LPPA).

## **Observatoire québécois de la proche aide**

Institué par la LPPA (art. 28), l'Observatoire québécois de la proche aide est dirigé par un Comité de direction composé de 13 membres nommés par la ministre. La mise en œuvre de l'Observatoire et de son Comité de direction correspond à la mesure 27 du PAG-PPA.

Cet Observatoire est très ouvert au partenariat, comme en témoigne la composition du Comité de direction formé de chercheurs, de PPA, d'organismes non gouvernementaux et de ministères. Tout comme le Comité de partenaires, l'Observatoire fédérera ainsi les compétences croisées et synergiques de partenaires pluridisciplinaires et transversaux (art. 29).

L'Observatoire québécois de la proche aide est un lieu d'observation, de vigie, d'analyse et de partage des savoirs visant à fournir des informations fiables et objectives en matière de proche aide (art. 35). L'Observatoire proposera des approches évaluatives et des indicateurs permettant de mesurer les répercussions de la PNPPA et du PAG-PPA sur la santé, le bien-être, la qualité de vie et l'équilibre des PPA (art. 36). Le Comité de direction de l'Observatoire doit, dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier, transmettre à la ministre un rapport de ses activités de l'année (art. 38). Le premier rapport d'activités de l'Observatoire a été publié en décembre 2022.

## **Synergie entre les structures de gouvernance des travaux en proche aide**

Le Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes, le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes, l'Observatoire québécois de la proche aide ainsi que des personnes proches aidantes sont consultés dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan d'action. Les trois instances doivent se réunir au moins deux fois par année pour discuter du suivi du plan d'action (art. 11 de la LPPA).

En 2021-2022, les membres des structures de gouvernance se sont réunis après la nomination des membres du Comité de direction de l'Observatoire et du Comité de partenaires en mars 2022 afin de se rencontrer et de prendre connaissance du PAG-PPA. Ils ont été consultés pour déterminer les besoins de recherche à prendre en considération dans le développement du Programme de recherche en proche aide du Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

En 2022-2023, le Comité de partenaires a vécu la perte de sa présidence et n'a pas eu la possibilité d'amorcer ses travaux. Dès la nomination de la présidente du Comité de partenaires et la reprise de leurs activités, les trois structures de gouvernance ont tenu une rencontre en mars 2023 afin de prendre connaissance du bilan du lancement des mesures du PAG-PPA, des principales réalisations et des principaux enjeux à ce jour.

Il fut statué que les deux rencontres des structures de gouvernance se tiendront à l'automne, à la suite de la rencontre annuelle de concertation en proche aide, et en mars de chaque année pour effectuer le bilan et discuter des perspectives pour l'année à venir.

## Mise en œuvre des mesures du PAG-PPA d'octobre 2021 à mars 2023 et perspectives 2023-2024

Le PAG-PPA a été adopté à la fin octobre 2021. Au 31 mars 2023, 52 des 61 mesures du plan d'action ont débuté et sont en cours de réalisation. Huit mesures planifiées pour 2022-2023 débuteront d'ici décembre 2023. Une mesure planifiée en 2023-2024 débutera également d'ici décembre 2023.

Le rapport de la ministre responsable des Aînés présente un rappel des objectifs de chacune des 61 mesures, énonce les actions réalisées depuis le début du plan d'action et présente les perspectives à venir en 2023-2024. L'annexe 1 présente les mesures, les ministères et organismes responsables, les partenaires, les années de réalisation et le statut d'avancement de chaque mesure.

En plus des 17 ministères et organismes gouvernementaux et des 15 directions ministérielles impliqués dans les travaux en proche aidance, près de 40 partenaires ont été mobilisés pour contribuer à différentes mesures par le biais de conventions d'aide ou d'ententes de partenariat. Ces partenaires sont en grande majorité issus des milieux communautaires.

### **Investissements associés au Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes**

Les investissements associés aux diverses mesures du PAG-PPA représentent 200,6 M\$ sur 5 ans. L'annexe 2 présente le cadre financier associé aux mesures des quatre axes du PAG-PPA, 2021-2026. Parmi les objets d'investissement, notons que 95 M\$ sont associés à des mesures permettant de bonifier les services de répit et que 60 M\$ le sont pour améliorer l'accès à des services de soutien psychosocial tant en mode individuel ou de groupe.

À ces investissements s'ajoute un investissement annuel de 25 M\$ pour assurer la poursuite de la mission de l'Appui. Ce financement de l'Appui répond à l'article 44 de la LPPA et soutient le virage de l'Appui, qui a élargi sa mission pour répondre dorénavant à tous les contextes de proche aidance. Il permet notamment de financer le service Info-aidant et d'octroyer des budgets à de nombreux organismes communautaires partout au Québec pour le développement de services de soutien aux PPA.

### **Un plan d'action gouvernemental qui considère l'analyse différenciée selon les sexes**

Il est déjà connu que la proche aidance se vive de manière différente dans la façon d'exercer ce rôle et de réagir à celui-ci selon que l'on soit une femme ou un homme. Ainsi, il appert que la répartition des tâches, leur fréquence et leur niveau de responsabilité diffèrent selon le sexe et le genre. L'engagement des femmes et des hommes dans la proche aidance étant distinct, il peut contribuer au maintien des inégalités entre les

sexes. À cet égard, le présent Plan d'action gouvernemental porte une attention particulière aux besoins et aux réalités spécifiques des différentes populations de PPA, dont les spécificités de sexe et de genre ainsi que les réalités des lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers et intersexes (LGBTQI+) et des personnes immigrantes ou appartenant à des minorités ethnoculturelles. En cours d'année 2023-2024 les équipes qui sont responsables et impliquées dans 28 mesures du PAG-PPA seront sensibilisées à ces enjeux par le Secrétariat à la condition féminine et invitées à intégrer des actions concrètes dans la réalisation de leurs travaux qui tiendront en compte une analyse différenciée porteuse de résultats sensibles aux inégalités.

## Axe 1 : La reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance

### Orientation 1.1 : Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des personnes proches aidantes, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir

#### Mesure 1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.

Afin de renforcer la compréhension, au sein de la société québécoise, des différents contextes, réalités et besoins des PPA ainsi que la conscience de la valeur de leur rôle, le gouvernement développe une stratégie de communication annuelle sur la valorisation des PPA. Il souhaite accroître à la fois la capacité des PPA à s'identifier en tant que telles et celle de la population à reconnaître les PPA de son entourage, et ce, en fonction de leurs différentes réalités.

Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023	Perspectives d'avril 2023 à mars 2024
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de la campagne de sensibilisation grand public en novembre 2021 sous l'angle de la reconnaissance des PPA directement</li><li>• Réalisation de la campagne de sensibilisation grand public en novembre 2022 sous l'angle de la reconnaissance des PPA par des membres de leur entourage</li><li>• Partage des contenus créés aux coordonnateurs en proche aidance des établissements et à plus de 150 partenaires communautaires pour sensibilisation des PPA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser la campagne de sensibilisation grand public 2023-2024</li><li>• Partager les contenus créés aux nombreux partenaires pour sensibiliser les PPA</li></ul>

#### Mesure 2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.

La réalisation d'un portrait des PPA au Québec permettra de connaître leurs caractéristiques, notamment en documentant l'âge, le sexe et la communauté ethnoculturelle d'appartenance des PPA, ainsi que les besoins de la personne aidée et les répercussions découlant du rôle de PPA. Par ailleurs, une attention particulière pourra être portée sur des phénomènes émergents ou particuliers, tels que la maltraitance dans la dyade aidant(e)-aidé(e), les jeunes proches aidants, les PPA LGBTQI+, etc. La volonté de soutenir la qualité de vie des PPA en ciblant l'ensemble des déterminants favorables à leur santé et à leur bien-être tout en prenant en considération l'importance d'un équilibre entre les différentes sphères de leur vie constitue un fondement central de l'action gouvernementale.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du plan de travail pour la réalisation des travaux sur la surveillance de l’état de santé des personnes proches aidantes</li> <li>• Début des travaux de l’Institut national de santé publique du Québec, dans le cadre d’un mandat confié par le MSSS, pour la recension des écrits et l’élaboration du modèle conceptuel servant d’assises pour le plan de surveillance thématique sur la santé et les déterminants de santé des personnes proches aidantes</li> <li>• Collaboration avec l’Observatoire québécois de la proche aidance</li> <li>• Octroi du mandat à l’Institut de la statistique du Québec pour la réalisation de l’enquête populationnelle</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminer la recension des écrits et le modèle conceptuel</li> <li>• Élaborer le plan de surveillance thématique sur la santé et les déterminants de santé des personnes proches aidantes</li> <li>• Mettre en place le comité d’orientation du projet d’enquête</li> <li>• Planifier l’enquête qui sera réalisée par l’Institut de la statistique du Québec</li> </ul>
--	---

**Mesure 3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d’établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.**

Cette mesure vise à cerner les enjeux liés à la reconnaissance de certains droits et obligations aux PPA, notamment au regard de la Charte des droits et libertés de la personne. Plus concrètement, il s’agit d’analyser s’il est pertinent et faisable de reconnaître législativement certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent, ainsi que d’établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de la portée du mandat</li> <li>• Analyse du contexte</li> <li>• Mise sur pied un groupe de travail :Ministère de la Justice du Québec, Curateur public, MSSS</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser l’analyse de la pertinence et de la faisabilité de la mesure</li> <li>• Élaborer et déposer une note d’orientation aux autorités</li> </ul>
---	---

## Orientation 1.2 : Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des personnes proches aidantes dans les différentes sphères de leur vie

### Mesure 4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.

Institué par la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes*, le Comité de partenaires a pour fonction de soutenir tant la ministre responsable des Aînés que le Comité de suivi de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre de la Politique nationale pour les PPA et du Plan d'action gouvernemental qui l'accompagne. Il est constitué de PPA, de membres d'organismes non gouvernementaux et de chercheurs.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement des appels à candidatures des différents types de membres</li><li>• Nomination des membres par la ministre</li><li>• Nomination de la présidente, membre ONG, et de la vice-présidente, membre PPA</li><li>• Appel d'intérêt à la suite de la démission de la présidente et nomination de la nouvelle présidente, membre PPA du comité</li><li>• Relance du comité de partenaires</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Former les membres à l'approche de partenariat avec les PPA</li><li>• Déterminer les sujets prioritaires à investir dans le cadre des fonctions inscrites dans la <i>Loi</i></li><li>• Mettre en place le soutien administratif et scientifique requis à l'élaboration d'avis ou de recommandations à la ministre</li></ul>
---	--

### Mesure 5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aidance.

La mise en place d'une coordination territoriale de la proche aidance par l'entremise de 27 coordonnateurs constitue une mesure déterminante pour assurer la concertation nécessaire à l'intégration des actions dans les réseaux territoriaux de services. Chaque coordonnateur ou coordonnatrice agit à titre de spécialiste de l'aide aux personnes proches aidantes dans tout le continuum de soins de santé et de services sociaux ainsi qu'auprès des partenaires intersectoriels en partenariat avec les conseillers en développement de l'Appui. Une coordonnatrice en proche aidance fait la liaison avec les PPA issues de communautés ethnoculturelles ou de langue anglaise et trois le font avec les Premières Nations et Inuit (PNI).

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination de 26 des 27 coordonnateurs en proche aide, soit 22 coordonnateurs dans les CISSS-CIUSSS, 1 coordonnatrice pour les personnes de langue anglaise et issues des communautés ethnoculturelles, 1 coordonnatrice pour les Inuit, 1 coordonnatrice pour les Cris et 1 coordonnatrice pour les communautés non conventionnées</li> <li>• Accompagnement de proximité du MSSS pour soutenir une harmonisation et une cohérence dans l’implantation du nouveau rôle</li> <li>• Coconstruction du travail en complémentarité avec les conseillers en développement de l’Appui présents dans la communauté</li> <li>• Sensibilisation des gestionnaires et des intervenants de l’établissement aux travaux gouvernementaux en proche aide</li> <li>• Participation active à la réalisation de nombreuses mesures du PAG-PPA</li> <li>• Partenariat avec l’Appui et les Sociétés Alzheimer pour informer les intervenants du RSSS du processus de référence de la PPA vers l’Appui ou une Société Alzheimer par le biais du site Référence aide Québec</li> <li>• Analyse de la concertation sur chaque territoire afin de dégager le modèle et les processus de concertation indiqués</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une gouvernance permettant l’ancrage transversal des travaux en proche aide au sein des établissements</li> <li>• Contribuer à la réalisation d’actions en proche aide guidées par le Plan de déploiement du PAG-PPA au sein des établissements</li> <li>• Amorcer un portrait des besoins et des services en proche aide dans tous les territoires afin d’orienter en pertinence le développement de services</li> <li>• Mettre en place les structures et les processus de concertation choisis</li> <li>• Contribuer activement au développement d’une culture de partenariat avec les PPA au sein des établissements du RSSS</li> </ul>
--	--

**Mesure 6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aide.**

La tenue d’une journée annuelle de concertation sur la proche aide vise à assurer l’arrimage, sur le plan national, de tous les secteurs concernés par la proche aide et à proposer les adaptations nécessaires à l’atteinte des objectifs ambitieux de ce premier Plan d’action gouvernemental. Le Comité de suivi de l’action gouvernementale, le Comité de direction de l’Observatoire québécois de la proche aide et le Comité de partenaires, les 27 coordonnateurs territoriaux et d’autres partenaires incontournables y participeront.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de la première journée de concertation en proche aide en mars 2022</li> <li>• Participation de plusieurs membres des structures de gouverne à la journée annuelle de l’Appui en mars 2023</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vivre une journée annuelle de concertation à l’automne 2023 mobilisant les membres des structures de gouverne du PAG-PPA et les nombreux partenaires sectoriels et intersectoriels</li> </ul>
--	--



### Orientation 1.3 : Favoriser la collaboration avec les personnes proches aidantes dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir

#### Mesure 7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.

Le développement des connaissances et des compétences chez les PPA et les acteurs des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat assurera l'ancrage des savoirs expérientiels des PPA. Des formations, des processus et des pratiques de partenariat avec les PPA ainsi que des mesures d'accompagnement seront déployés par le Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public (CEPPP) à tous les acteurs composant le Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA et le Comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance. Ces actions permettront notamment aux PPA au sein de ces comités et aux acteurs des instances de gouvernance de travailler ensemble en prenant pleinement en compte les savoirs expérientiels des PPA dans le cadre des travaux.

##### Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023

- Octroi d'un mandat au CEPPP pour la réalisation de la mesure
- Tenue de rencontres d'introduction avec les gestionnaires et le comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance et le Comité de partenaires pour planifier les activités de formation
- Désignation d'un membre du Comité citoyen partenaires en santé en vue de l'accompagnement relativement à l'expertise de partenariat en contexte de gouvernance
- Adaptation des formations sur le partenariat selon les besoins des deux comités

##### Perspectives d'avril 2023 à mars 2024

- Offrir la première formation autant pour les personnes proches partenaires que les acteurs ONG et chercheurs nommés au sein du Comité de direction de l'Observatoire et du Comité de partenaires
- Établir des mécanismes de mentorat par des membres du Comité citoyen partenaires en santé auprès des personnes proches aidantes partenaires des instances de gouvernance
- Soutenir les membres des deux comités de gouvernance dans leur capacité à évaluer leur fonctionnement en partenariat et à améliorer leurs processus dans une optique d'amélioration continue

#### Mesure 8. Impliquer les PPA (tuteurs, assistants, citoyens) au développement des services du Curateur public.

La Politique nationale pour les PPA entend renforcer le pouvoir d'agir des PPA en favorisant leur implication dans les différents processus gouvernementaux, régionaux et locaux relatifs aux actions de reconnaissance et de soutien les concernant. Le Curateur public sera collaborateur avec les PPA pour le développement des services qui les concernent. Cette participation des PPA à l'évolution des services du Curateur public permettra de prendre en compte leurs besoins, attentes et préférences.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d’une démarche pour consulter des citoyens de façon sécuritaire et efficiente</li><li>• Réalisation de quatre rondes de cocréation avec des citoyens en 2021-2022 et en 2022-2023, pour un total de 22 séances de consultation</li><li>• Production de quatre rapports pour contribuer à l’amélioration des services du Curateur</li></ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre les rondes de cocréation avec les citoyens contribuant à l’amélioration des services</li></ul>
--	---

## Axe 2 : Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des personnes proches aidantes et le développement de connaissances et de compétences

### Orientation 2.1 : Identifier les besoins d'information et de formation des personnes proches aidantes et y répondre

#### Mesure 9. Diffuser la boîte à outils *La bientraitance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée* dans différents milieux fréquentés par les PPA.

L'objectif de cette mesure est d'appuyer la diffusion de la boîte à outils sur la bientraitance, en soutenant la capacité de Proche aide Québec à offrir des ateliers ou d'autres activités de sensibilisation auprès de différents publics. Il est visé de prévenir la maltraitance envers les PPA en faisant la promotion d'attitudes et de comportements positifs et respectueux à leur égard, lesquels s'inscrivent dans une approche de bientraitance. Les différentes actions de formation et d'information, tant auprès des personnes proches aidantes que des intervenants qui les soutiennent, permettront aux PPA d'acquérir et de développer des attitudes et des comportements de bientraitance envers elles-mêmes ainsi que de solliciter du soutien auprès de différentes ressources.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d'un mandat à Proche aide Québec pour la réalisation de la mesure</li><li>• Lancement de la première grande campagne de sensibilisation à la bientraitance envers les PPA en janvier 2023</li><li>• Réalisation et diffusion de 40 000 dépliants imprimés, de 500 guides, de 300 affiches auprès des organismes communautaires</li><li>• 50 000 visites sur la page Web et 8 000 téléchargements des outils</li><li>• Acceptation de trois appels de projets des organismes membres et formation de 29 personnes dans les organismes communautaires pour animer des ateliers (191 PPA présentes aux ateliers)</li><li>• Création de 25 partenariats avec des chercheurs et des organismes communautaires</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre le plan de communication</li><li>• Lancer les outils créés auprès des divers publics cibles (RSSS, PPA, entourage) et déployer la stratégie de diffusion des outils jusqu'en 2025</li><li>• Poursuivre la tenue d'ateliers de formation dans les organismes communautaires</li><li>• Poursuivre la création de partenariats avec des chercheurs et des organismes communautaires</li><li>• Participer à plusieurs événements et représentations afin d'assurer la visibilité du projet</li></ul>
---	--

**Mesure 10. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l’approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.**

Des outils de formation et des capsules de sensibilisation seront développés par le CEPPP en coconstruction avec des PPA afin de favoriser le développement d’une posture de partenariat chez la personne proche aidante. Ce processus d’amélioration des compétences et des attitudes en matière de partenariat de la part de la personne proche aidante elle-même favorisera une réponse adaptée à ses besoins et à ses réalités, lors de la prestation de soins et services, tant dans le cadre du plan d’intervention de la personne aidée que dans celui de la PPA. Les organismes communautaires et le RSSS seront appelés à participer activement à la diffusion de ces outils développés.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d’un mandat au CEPPP pour la réalisation de la mesure</li><li>• Définition des mandats des personnes proches aidantes qui participeront aux travaux</li><li>• Établissement de la structure des modules et des capsules de formation en fonction des données de la littérature et de la collaboration avec des personnes responsables d’autres mesures afin d’assurer une complémentarité</li><li>• Rencontres avec L’Appui et Proche aideance Québec dans le but de structurer les modes de diffusion des capsules, de façon pérenne</li></ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un comité de travail composé d’une variété de proches partenaires ayant des perspectives diverses</li><li>• Définir des contenus de formation et identifier des ressources existantes liés au partenariat avec les PPA dans les soins et services</li><li>• Recenser des formations et des ressources existantes liés au partenariat avec les PPA dans les soins et services auprès des organismes œuvrant en proche aideance, notamment l’Appui et Proche aideance Québec</li><li>• Développer et adapter des capsules de sensibilisation et des outils formation pour les PPA</li><li>• Formaliser des modes de diffusion pérenne</li></ul>
---	---

**Mesure 11. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.**

L’utilisation des technologies de l’information et des communications (TIC) est une avenue très prometteuse pour soutenir et accompagner les personnes proches aidantes (PPA) au regard de leurs besoins d’information, de formation et de soutien en temps opportun et en complément d’autres types de services déjà existants en mode présentiel. L’accès à des services en modalité numérique répond aux souhaits et aux préférences d’une part sans cesse grandissante de PPA. Cette mesure permettra de soutenir le virage numérique de l’offre de services pour les PPA dans tout le Québec, notamment en appuyant financièrement des projets à la suite d’appels à solutions numériques auprès d’organismes communautaires et d’entreprises d’économie sociale tant sur le plan régional que national.

<b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b>	<b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d’un mandat à l’Appui pour la réalisation de la mesure</li> <li>• Collaboration développée avec Mosaic HEC</li> <li>• Mise en commun des collaborateurs des projets et des pratiques prometteuses en services numériques – Partage de la revue de littérature</li> <li>• Analyse de trois études de cas</li> <li>• Contenu de 5 formations en développement</li> <li>• Réalisation d’une collecte de données des besoins et des pratiques auprès d’organismes communautaires et d’entreprises d’économie sociale intervenant dans le champ de la proche aidance afin d’orienter les appels à solutions</li> <li>• Lancement d’appels à solutions de l’utilisation des TIC auprès d’organismes locaux et régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Financement de 12 projets dans le premier appel à solutions</li> <li>ii. Financement de 7 projets dans le deuxième appel à solutions</li> </ul> </li> <li>• Lancement d’appels à solutions de l’utilisation des TIC auprès d’organismes suprarégionaux et nationaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Financement de 2 projets dans le premier appel à solutions</li> <li>ii. Financement d’aucun projet dans le deuxième appel à solutions, aucun organisme n’ayant soumis de projet</li> </ul> </li> <li>• Financement des initiatives de déploiement de services numériques pour les PPA auprès d’organismes régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la réalisation des activités de transfert de connaissances en matière de développement numérique</li> <li>• Réaliser des activités d’évaluation visant à apprécier les résultats et les effets des projets financés dans le cadre des appels à solutions</li> <li>• Poursuivre le financement de projets par le biais d’appels à solutions de l’utilisation des TIC</li> <li>• Diffuser les formations disponibles et en faire la promotion</li> </ul>

**Mesure 12. Soutenir les PPA par des programmes de formation et de soutien en ligne visant à les outiller dans leurs parcours et leurs rôles.**

La Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille ainsi que la Chaire de recherche Marguerite-d’Youville d’interventions humanistes en soins infirmiers de l’Université de Montréal ont développé des programmes de formation et de soutien en ligne pour outiller et accompagner les PPA au regard de leurs besoins au Québec depuis plusieurs années. Trois programmes de formation et de soutien en ligne pour les PPA d’aînés, issus de leurs travaux, ont ainsi été transférés à l’Appui pour bonifier l’offre pour le service Info-aidant. Il s’agit des programmes MeSSAGES, Devenir aidant, ça s’apprend! et Prendre soin de soi. Offerts actuellement aux PPA d’aînés d’expression française, les trois programmes seront adaptés pour rejoindre également les PPA d’aînés d’expression anglaise. Le programme MeSSAGES sera, quant à lui, proposé à tous les

profils de PPA à la suite de modifications dans son contenu. De plus, tout au long du déploiement du Plan d'action gouvernemental, trois autres programmes conçus en partenariat avec la Chaire Marguerite-d'Youville viendront se greffer à l'offre de formation et de soutien en ligne d'Info-aidant. Ils seront élaborés de manière à rejoindre l'ensemble des PPA.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un mandat à l'Appui pour la réalisation de la mesure</li> <li>• Offre du programme Messages et Devenir aidant, ça s'apprend en français pour les PPA d'âinés</li> <li>• Traduction et offre en anglais du programme Messages et diffusion aux PPAA de langue anglaise</li> <li>• Traduction et offre en anglais du programme Devenir aidant, ça s'apprend et diffusion aux PPAA de langue anglaise</li> <li>• Développement et intégration du programme Messages pour toutes les catégories de PPA</li> <li>• Intégration d'un nouveau programme : Avec toi sous un autre toit, en français</li> <li>• Pour l'ensemble des programmes offerts du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 : l'Appui a offert des services de soutien en ligne à 315 personnes poches aidantes</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir le programme Messages pour toutes les catégories de PPA</li> <li>• Offre du programme Avec toi sous un autre toit, en français, pour les PPAA</li> <li>• Développer et intégrer le programme Avec toi sous un autre toit aux PPAA de langue anglaise</li> <li>• Développer un nouveau programme avec le Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville visant à soutenir les PPA dans un contexte de proche aidance d'un enfant adulte non autonome</li> <li>• Choisir le dernier chantier de développement qui permettra de porter à six le nombre de programmes de soutien en ligne visant à outiller les PPA dans leurs parcours et leurs rôles</li> <li>• Rejoindre, pour l'ensemble des programmes qui seront offerts du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, 500 personnes proches aidantes</li> </ul>
--	--

**Mesure 13. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.**

Lorsque la fin de vie approche et que la personne recevant des soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) ne peut plus se déplacer, souhaite demeurer à domicile et y vivre ses derniers moments, sa vulnérabilité, comme celle de ses proches aidants, s'accroît. Le fardeau psychologique et physique s'installant alors, le soutien des PPA devient essentiel, voire crucial, afin que diminue la détresse psychologique s'ajoutant souvent à la fatigue physique inhérente à cette expérience vécue à domicile. Le programme est conçu pour que la formation soit donnée aux PPA par une PPA partenaire, c'est-à-dire une personne ayant déjà vécu une expérience d'accompagnement d'un proche qui est décédé. Le savoir expérientiel de la personne proche aidante partenaire accompagné du volet clinique assuré par une infirmière en soins palliatifs visent à réduire le stress émotionnel et la détresse chez les proches aidants, évitant ainsi leur épuisement et protégeant leur santé.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de suivi du projet de Formation pour les proches aidants par les pairs développée par le CISSS de la Montérégie Ouest, dans le cadre du programme FORCES de la Fondation canadienne pour l’amélioration des services de santé</li> <li>• Projet non débuté en lien avec le contexte de COVID et de pénurie de ressources dans l’offre de services en soins palliatifs et de soins de vie. Impossibilité de dégager des ressources pour travailler sur un projet, les services directs aux usagers étant privilégiés</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reporter le projet de Formation pour les proches aidants par les pairs qui a été développée par le CISSS de la Montérégie Ouest, dans le cadre du programme FORCES de la Fondation canadienne pour l’amélioration des services de santé</li> <li>• Explorer la possibilité d’instaurer un autre projet connexe, selon la capacité ou non du CISSS de la Montérégie Ouest de le réaliser</li> </ul>
--	---

**Mesure 14. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.**

C’est dans un objectif d’éducation sur le plan psychologique que la plateforme Web interactive « Au fil du temps », une initiative de l’Ordre des psychologues du Québec, soutiendra la compréhension et l’acquisition de connaissances par l’entremise de capsules vidéo, de balados, de textes informatifs et de tableaux infographiques destinés aux PPA. Le développement par phases de la plateforme interactive permettra de faciliter l’accès à de l’information de nature psychologique adaptée aux PPA et à leurs différentes réalités en plus de répondre à leur besoin d’être informées sur différentes thématiques pouvant toucher la personne aidée.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat à l’Ordre des psychologues pour la réalisation de la mesure</li> <li>• Rédaction des fiches sur des enjeux cliniques fréquemment observés auprès des personnes âgées</li> <li>• Création de l’identité graphique Au fil du temps</li> <li>• Conception de 6 capsules, telles que « Vieillir en santé cognitive » et « Quand tout bascule »</li> <li>• Conception de 5 balados, dont « Accompagner une personne vivant avec un TNC »</li> <li>• Mise en ligne des vidéos sur YouTube</li> <li>• Lancement du site Web</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier la seconde phase du projet : recherche de thèmes, d’intervenants et rédaction de textes</li> <li>• Produire les vidéos et les balados de la phase 2</li> <li>• Évaluer les résultats de la phase 1</li> </ul>
--	--

**Mesure 15. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d'informations et la promotion de la mesure d'assistance auprès des PPA.**

La mesure d'assistance introduite par la *Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité* est entrée en vigueur en novembre 2022. Elle permet à une personne qui vit une difficulté d'être assistée par une ou deux personnes de son choix. Reconnus officiellement par le Curateur public, les assistants au majeur peuvent aider la personne assistée à prendre soin d'elle-même, à prendre des décisions, à exercer ses droits et à administrer son patrimoine. La visée est que les PPA bénéficient d'un meilleur accès à l'information pertinente pouvant faciliter leur rôle, tout en maintenant le plein exercice des droits de la personne aidée. Le Curateur public fera la promotion de la mesure d'assistance et diffusera de l'information à ce sujet tant auprès des partenaires qui interviennent auprès des PPA qu'auprès des PPA elles-mêmes et des personnes aidées. Les intervenants en proche aidance auront les connaissances nécessaires pour diriger vers la mesure d'assistance les personnes aidées et leurs PPA lorsque leur situation le requiert.

**Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023**

- Création des outils de communication (dépliants, vidéos, feuillets)
- Participation à 50 événements publics (webinaires, conférences, salons et présentations) auprès notamment d'organisations interpellées par les enjeux de proche aidance
- Publication d'articles et de contenus pour le grand public et pour les partenaires en proche aidance
- Diffusion de la campagne sur la mesure d'assistance à la télévision, en imprimé et sur le Web
- Diffusion d'une formation et d'une invitation à recevoir des présentations partagées aux intervenants du RSSS et aux organismes communautaires

**Perspectives d'avril 2023 à mars 2024**

- Évaluer le taux de notoriété de la campagne sur la mesure d'assistance
- Modifier la stratégie de communication au besoin



**Mesure 16. Soutenir la diffusion de l'information de nature juridique mise en valeur par Éducaloi auprès des PPA et des intervenants.**

Éducaloi, un organisme neutre et indépendant ayant une expertise en éducation juridique, offre dans le contexte de cette mesure de l'information déterminante pour les PPA par divers moyens et outils de communication. Ce partenaire donne accès sur son site Web à un dossier intitulé *Personnes proches aidantes : voici comment la loi vous outille*, qui regroupe plusieurs éléments conçus pour soutenir les PPA dans l'exercice de leur rôle auprès de la personne aidée. Considérant les enjeux de littératie numérique, il est prévu dans le déploiement de cette mesure une diffusion papier par l'entremise des médias traditionnels et grâce à des présentations dans des salons susceptibles de regrouper des PPA. Une campagne de diffusion sur les médias sociaux ainsi que la diffusion d'ateliers de type webinaire sont également prévues.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d'un mandat à Éducaloi pour la réalisation de la mesure</li><li>• Présence dans différents salons, plus de 10 000 personnes sensibles aux enjeux de la proche aidance ont été rejointes</li><li>• Distribution du guide Proche aidance (10 000 copies) dans le cadre d'un publipostage effectué auprès d'une clientèle cible au Québec, abonnés au magazine Bel Âge</li><li>• Déploiement dans les médias sociaux :<ul style="list-style-type: none"><li>○ de deux Facebook en direct en partenariat avec des ressources utiles aux PPA (français, anglais) à écouter en direct ou en différé</li><li>○ d'un groupe Facebook en français pour les PPA</li><li>○ d'un minimum de 10 publications par mois sur le Facebook général, le compte Instagram et le groupe Facebook pour les PPA Éducaloi</li></ul></li><li>• Réalisation d'ateliers thématiques pertinents pour informer les PPA</li><li>• Production et diffusion d'une infolettre pour les personnes âgées et PPA</li></ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer une campagne de diffusion grand public en français et en anglais</li><li>• Aller à la rencontre de PPA lors de divers salons</li><li>• Multiplier les diffusions sur les réseaux sociaux</li><li>• Diffuser des ateliers d'information juridique ou un outil pertinent qui répond aux besoins des PPA sur site Web Éducaloi</li><li>• Perpétuer les activités déployées précédemment par Éducaloi dans le cadre de la mesure</li><li>• Publier deux infolettres pour les intervenants</li></ul>
--	--

### Mesure 17. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.

Le RSSS comporte plusieurs programmes-services permettant d'assurer une prestation de soins de santé et de services sociaux. La présente mesure vise à outiller les PPA dans leur compréhension du RSSS et de certains processus ou démarches avec lesquels elles doivent composer. Comme la mesure est conçue en partenariat avec des PPA, c'est à partir d'une identification de leurs besoins que des outils seront conçus pour mieux accompagner la navigation de la dyade aidant(e)-aidé(e) au sein du RSSS.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mesure non débutée</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroyer un mandat à un partenaire pour la réalisation de la mesure</li><li>• Circonscrire les besoins des PPA en lien avec la navigation dans les différents programmes-services du RSSS</li><li>• Amorcer le développement d'outils de soutien vulgarisés et conviviaux</li></ul>
--	--

### Mesure 18. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aidance.

Les statistiques démontrent que 56 % des PPA occupent un emploi. Cela représente un nombre considérable de personnes devant conjuguer des responsabilités professionnelles et d'aide aux proches. L'objectif de cette mesure est de permettre de joindre un plus grand nombre de PPA en emploi pour les informer de leurs droits et des mesures possibles en matière de conciliation travail-responsabilités de proche aidance ainsi que de mieux informer, par le fait même, les syndicats et les associations patronales du Québec sur les dispositions en faveur d'une meilleure conciliation pour les PPA.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d'un mandat à Proche aidance Québec pour la réalisation de la mesure</li><li>• Développement d'une image de marque pour le projet</li><li>• Développement d'un outil de sensibilisation pour PPA en emploi et d'un outil de sensibilisation pour les employeurs</li><li>• Distribution de plus de plus de 35 000 dépliant informatifs aux PPA, à 96 organismes membres et à 44 chambres de commerce</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lancer le site Internet et la campagne de communication ayant pour cible les PPA en emploi ou souhaitant l'être</li><li>• Participer aux événements pertinents pour sensibiliser la population</li><li>• Déployer les outils de communication dans les établissements du RSSS, les organismes communautaires et les employeurs afin de rejoindre les PPA</li></ul>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation d'une campagne de communication ciblée</li> <li>• Présence à des kiosques de 7 salons de l'emploi et 1 symposium afin de diffuser les outils</li> <li>• Production d'outils de formation clés en main pour outiller les intervenants</li> <li>• 6 conférences données pour environ 206 personnes</li> <li>• 3 ateliers d'appropriation de contenu offerts à 10 intervenants</li> <li>• Suivi et accompagnement des organismes et des établissements du RSSS qui souhaitent développer des projets de sensibilisation pour les PPA en emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel de projets lancé (organismes)</li> <li>• Projet pilote avec le CISSS de Laval</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer la faisabilité de créer un concept pour donner aux organisations l'occasion de souligner les employés PPA « Entreprise amie des aidants »</li> <li>• Démarrer un partenariat de travail avec Concilivi</li> <li>• Lancer un appel de projets et accompagner les organismes et établissements du RSSS qui souhaitent développer des projets de sensibilisation pour les PPA en emploi</li> </ul>
--	---

## Orientation 2.2 : Identifier les besoins d'information et de formation des acteurs concernés par les personnes proches aidantes et y répondre

### **Mesure 19. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l'approche de partenariat en contexte de soins et de services.**

La mesure vise la conceptualisation et le développement d'une formation en proche aide offerte aux intervenants et aux gestionnaires du RSSS et des organismes communautaires. Cette formation a pour objectif de rehausser les connaissances et compétences des intervenants et des gestionnaires au sujet des réalités et des besoins des personnes proches aidantes ainsi qu'au sujet des approches pouvant les soutenir. Les contextes de proche aide diffèrent de façon importante, tant en lien avec la personne aidée qu'avec les caractéristiques individuelles des PPA elles-mêmes. Pour soutenir adéquatement les PPA dans l'accomplissement des rôles qu'elles entendent assumer, les intervenants doivent être en mesure d'évaluer leurs besoins et de leur offrir un soutien basé sur des pratiques éprouvées, dans le cadre d'une approche de partenariat.

<b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b>	<b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat au Centre de recherche et d’expertise en gérontologie sociale (CREGES) pour la réalisation de la mesure</li> <li>• Constitution de la structure de gouvernance du projet</li> <li>• Rédaction et dépôt de la charte de projet avec une planification détaillée du projet en trois blocs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tronc commun pour le personnel du RSSS et des organismes communautaires (OC)</li> <li>○ Modules propres aux intervenants et aux gestionnaires des différents programmes-services</li> <li>○ Modules propres aux différentes populations de PPA pour le personnel du RSSS et les organismes communautaires</li> </ul> </li> <li>• Élaboration et actualisation de la stratégie de recherche documentaire</li> <li>• Rédaction et dépôt d’une synthèse sur les outils d’évaluation des besoins des PPA</li> <li>• Exploration des besoins d’information et de formation du personnel du RSSS et du personnel hors réseau en matière de proche aidance en consultant les acteurs concernés</li> <li>• Élaboration du devis pédagogique avec l’équipe de la formation continue partagée du CIUSSS de l’Estrie – CHUS</li> <li>• Rédaction de la recension des écrits sur les réalités et besoins des PPA, les pratiques reconnues pour les soutenir et l’approche de partenariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la consultation des acteurs concernés : intervenants, gestionnaires et experts (entrevues ou groupes de discussion et sondages) et rédiger la synthèse des besoins d’information et de formation</li> <li>• Déposer la recension des écrits sur les réalités et les besoins des PPA, les pratiques reconnues pour les soutenir et l’approche de partenariat</li> <li>• Déposer la synthèse des besoins d’information et de formation du personnel du RSSS et du personnel hors réseau</li> <li>• Collaborer avec l’équipe du CIUSSS de l’Estrie – CHUS à la réalisation du module de Formation continue partagée du tronc commun pour le personnel du RSSS et les organismes communautaires</li> </ul>

**Mesure 20. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.**

Les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et de celui des relations humaines sont appelés à intervenir auprès des PPA dans le cadre de leur pratique. Les ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des services sociaux seront mis à contribution dans diverses mesures pour enrichir ce projet de société vers un mieux-être des PPA. De nouvelles approches professionnelles et des interventions innovantes, dans un contexte interdisciplinaire, pourraient émerger de ces échanges que l’on souhaite des plus constructifs.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette mesure n’est pas débutée</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des canaux de communication avec les membres des ordres professionnels pour transmettre toute information pertinente en matière de proche aidance</li> <li>• Établir un partenariat entre les ordres professionnels concernés pour les mettre à contribution dans la réalisation de certaines mesures du PAG-PPA</li> </ul>
---	---

**Mesure 21. Élaborer une formation continue partagée, à l’intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l’aide médicale à mourir sous l’angle des réalités et des besoins des PPA.**

Un plus grand nombre de PPA seront amenées à vivre avec le choix de la personne qu’elles aident de recourir à l’aide médicale à mourir. Elles auront possiblement à composer avec des enjeux de valeurs, éthiques, psychologiques et émotifs tant pour elles que pour la personne aidée. Il est ainsi proposé qu’un volet particulier soit ajouté au contenu de la formation continue partagée sur l’aide médicale à mourir déjà existante afin d’offrir aux professionnels et aux intervenants du RSSS et des organismes communautaires la possibilité de développer leurs connaissances et leurs compétences quant à la réalité et aux besoins des PPA à l’égard de ce soin qu’est l’aide médicale à mourir.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du contenu du module sur l’aide médicale à mourir pour les PPA</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer le module de formation sur les réalités des PPA à l’égard de l’aide médicale à mourir sur la plateforme de formation en septembre 2023</li> <li>• Faire la promotion de la formation auprès des PPA et des intervenants du RSSS et des organismes communautaires</li> </ul>
---	--

**Mesure 22. Mettre en place une communauté de pratique en proche aidance.**

Ce lieu rassemble les professionnels, les chercheurs, les coordonnateurs territoriaux et les gestionnaires qui souhaitent mieux soutenir et favoriser la pleine reconnaissance des PPA. La communauté de pratique en proche aidance offre un accès rapide à de riches sources d’informations provenant du croisement des savoirs scientifiques et des savoirs tacites et, ainsi, fait connaître les pratiques prometteuses et novatrices, les expériences et les leçons apprises. Elle stimule et accompagne la coproduction de nouvelles connaissances, le développement de nouvelles pratiques faisant par la suite l’objet d’un partage.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat au CIUSSS de l’Estrie – CHUS</li> </ul> <p><b>Activités du volet Proche aidant de la Communauté de pratique Continuum aînés d’octobre 2021 à juin 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 webinaires</li> </ul> <p><b>Activités de la communauté de pratique en Proche aide de juin 2022 à avril 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la communauté de pratique en Proche aide et du comité d’orientation</li> <li>• Développement d’une relation de proximité avec les coordonnateurs en proche aide</li> <li>• Organisation et diffusion de 9 webinaires et de 6 capsules</li> <li>• Organisation d’un webinaire sur la concertation avec un expert scientifique et rédaction d’un outil de transfert de connaissances sur les pratiques de concertation en proche aide</li> <li>• Documentation des structures de gouvernance en proche aide des établissements du RISS, organisation et animation d’une activité de transfert de connaissances</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l’espace collaboratif SharePoint de la communauté de pratique en Proche aide</li> <li>• Consolider et mobiliser le comité d’orientation</li> <li>• Coconstruire les outils et/ou les pratiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d’un projet spécial choisi par les coordonnateurs territoriaux</li> </ul> </li> <li>• Établir des collaborations avec des partenaires externes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration dans la programmation et au projet spécial annuel de collaborateurs externes</li> </ul> </li> <li>• Établir et réaliser une programmation annuelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 6 webinaires</li> <li>○ 2 capsules</li> </ul> </li> <li>• Recueillir, organiser et partager les pratiques et les outils : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 outils ou pratiques inspirantes</li> </ul> </li> <li>• Faire rayonner les productions ou activités de la communauté de pratique en Proche aide</li> <li>• Réaliser une journée annuelle en présence</li> </ul>
--	--

**Mesure 23 : Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aide et aux ressources existantes.**

La proche aide n’est pas vécue de façon homogène selon la culture d’origine. La reconnaissance d’une PPA ainsi que les conséquences des responsabilités qui y sont associées sur l’équilibre de vie peuvent également être perçues différemment. Cette mesure permettra aux OBNL œuvrant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles d’acquérir des connaissances sur les enjeux de la proche aide et de connaître les ressources disponibles. Les personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles seront mieux outillées pour faire face à des situations de proche aide.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation par l’Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles – SHERPA (IU-SHERPA) d’un devis de recherche, présenté au Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d’un mandat à l’IU-SHERPA afin de réaliser les premières étapes de la mise en œuvre de la mesure</li> <li>• Remettre au Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration les travaux réalisés par l’IU-SHERPA relatifs aux PPA immigrantes et d’autres minorités ethnoculturelles sous forme d’un rapport qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le bilan d’un sondage réalisé auprès des organismes œuvrant et offrant un soutien en proche aide à ces PPA pour documenter les besoins, les enjeux rencontrés ainsi que les principales ressources et services existants pour ces PPA;</li> <li>○ une liste d’organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles qui offrent du soutien en proche aide.</li> </ul> </li> </ul>
---	--

**Mesure 24. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d’autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu’aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.**

Les personnes LGBTQI+ ont de la difficulté à se reconnaître comme PPA et font face à des situations complexes découlant des nombreux préjugés qui persistent à leur égard. Le personnel impliqué avec les PPA au sein des organismes communautaires et du RSSS sera sensibilisé et informé des réalités vécues par les personnes proches aidantes LGBTQI+ et les enjeux qui se posent à elles. Les retombées souhaitées par cette mesure sont que les intervenants adaptent leurs interventions pour créer un climat accueillant empreint de confiance pour les PPA LGBTQI+.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d’un mandat à la Fondation Émergence</li> <li>• Réalisation d’un sondage Web sur les réalités des personnes proches aidantes LGBTQI+</li> <li>• Diffusion des faits saillants du sondage sur le Web et les médias sociaux</li> <li>• Diffusion du rapport complet du sondage lors d’une conférence pour les partenaires du PAG-PPA</li> <li>• Sollicitation auprès de l’Université de Sherbrooke pour la rédaction d’un article scientifique</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir des outils de sensibilisation, à déployer : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une série de balados sur différents vécus de personnes proches aidantes LGBTQI+ et sur les enjeux complexes auxquelles elles font face</li> <li>○ Deux capsules vidéo de témoignages sur le vécu de la proche aide en contexte de diversité</li> </ul> </li> <li>• Déployer la campagne de communication</li> <li>• Poursuivre l’offre de formations de sensibilisation aux réalités des personnes proches aidantes LGBTQI+</li> </ul>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recension des écrits sur les enjeux vécus par les PPA LGBTQI+ : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diffusion du rapport produit lors d'une conférence auprès des partenaires</li> <li>○ Diffusion des faits saillants du rapport produit sur le Web et les médias sociaux</li> </ul> </li> <li>• Conception d'outils de sensibilisation et d'éléments de promotion : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conception et impression des dépliants et des affiches du programme Famille choisie distribués lors de salons et colloques et envoyés aux partenaires</li> </ul> </li> <li>• Élaboration d'un plan et de stratégies de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement de la formation Famille choisie sur une plateforme d'apprentissage en ligne</li> <li>• Déployer la formation Famille choisie : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre l'organisation de la tournée régionale</li> <li>○ Solliciter les coordonnateurs territoriaux en proche aide et les organismes en proche aide dans les régions</li> </ul> </li> </ul>
--	--

**Mesure 25. Former le personnel des services à la population de l'Office des personnes handicapées du Québec aux réalités des PPA.**

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) souhaite former tous les membres du personnel de ses services à la population afin qu'ils soient davantage sensibilisés aux réalités et aux besoins des PPA qui entrent en contact avec eux. Cette formation s'inscrit dans la double perspective d'amélioration continue de la qualité des services offerts aux PPA et d'amélioration de l'expérience usager qui y est associée.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à trois rencontres avec l'Appui pour préciser les contenus et les modalités de formation aux réalités des PPA</li> <li>• Approbation de l'offre de services de l'Appui</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver le contenu de la formation développée par l'Appui</li> <li>• Élaborer les contenus de formation aux réalités des PPA</li> <li>• Former des membres du personnel de l'OPHQ</li> </ul>
---	---

**Mesure 26. Sensibiliser et accompagner les organismes communautaires famille et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l'engagement paternel et l'exercice de la coparentalité.**

L'objectif de la mesure est de permettre aux organismes communautaires famille, et à d'autres OC desservant les parents de personnes ayant un handicap, d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux et des défis de la coparentalité et de l'engagement paternel pour les parents d'enfant ayant un handicap, et ce, afin qu'ils puissent mieux les accueillir, les inclure, les orienter et les soutenir, dans une perspective de coparentalité et d'égalité, ainsi que pour le bien-être de l'ensemble des membres de la famille.



<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d’un mandat au Regroupement pour la valorisation de la paternité</li> <li>• Formation du comité de pilotage et tenue de rencontres</li> <li>• Début de la collecte d’informations et de l’analyse des besoins des organismes visés</li> <li>• Présentation des quatre formations en atelier pilote</li> <li>• Élaboration de la stratégie d’évaluation</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la collecte d’informations et l’analyse des besoins des organismes visés</li> <li>• Poursuivre la production de contenus et l’élaboration des formations</li> <li>• Accompagner les réseaux nationaux d’organismes communautaires famille</li> <li>• Présenter des formations en atelier pilote</li> <li>• Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d’évaluation</li> </ul>
--	--

## Orientation 2.3 : Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux personnes proches aidantes

### Mesure 27. Créer l’Observatoire québécois de la proche aidance.

Institué par la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* et axé sur la mobilisation et le transfert de connaissances, l’Observatoire québécois de la proche aidance souhaite catalyser les forces vives en proche aidance, dans une approche de partenariat. Il se positionne comme un carrefour de connaissances qui contribue à la reconnaissance des PPA et stimule l’innovation dans la réponse à leurs besoins. Les publics cibles de l’Observatoire sont intersectoriels, pluridisciplinaires et transversaux : PPA, organisations non gouvernementales, instances gouvernementales, communauté scientifique, RSSS, grand public.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat du développement et du suivi administratif au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal</li> <li>• Lancement des appels à candidatures des différents types de membres</li> <li>• Nomination des membres du Comité de direction par la ministre</li> <li>• Nomination de la présidente, membre ONG, et du vice-président, membre ONG</li> <li>• Mise en place d’une gouvernance collaborative pour soutenir le fonctionnement et le partage d’expertises</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser des statistiques disponibles actuellement sur les personnes proches aidantes, notamment en effectuant une analyse différenciée selon le sexe et l’âge</li> <li>• Documenter des connaissances sur la reconnaissance et l’autoreconnaissance des personnes proches aidantes et des pratiques pour la favoriser</li> <li>• Documenter et élaborer des trajectoires de proche aidance afin de déterminer les moments charnières et les meilleures pratiques pour soutenir les transitions dans les parcours de vie des personnes proches aidantes</li> </ul>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et structuration des contenus et début des collaborations autour des initiatives structurantes du Plan d'action gouvernemental</li> <li>• Élaboration de la stratégie de transfert de connaissances et de communications de l'Observatoire</li> <li>• Développement de la vision et des orientations stratégiques et mobilisation des parties prenantes autour de la mission de l'Observatoire</li> <li>• Lancement du nouveau site Internet et de deux infolettres</li> <li>• Diffusion d'un webinaire pour reconnaître, comprendre et soutenir les jeunes PPA</li> <li>• Publication d'une fiche synthèse sur le soutien financier aux PPA</li> <li>• Publication d'une infographie : Qu'est-ce qu'une PPA</li> <li>• Publication du premier rapport d'activités 2020-2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des cellules de veille scientifique, de veille des productions tierces et de veille des réseaux sociaux</li> <li>• Élaborer les lignes directrices pour le partage de productions tierces</li> <li>• Élaborer un cadre de référence sur l'expertise-conseil de l'Observatoire</li> <li>• Collaborer aux grandes mesures du Plan d'action gouvernemental avec ses partenaires, notamment dans le cadre de la mesure 2, Portrait des PPA avec la Santé publique, et de la mesure 33, approches d'évaluation et indicateurs avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)</li> <li>• Renforcer les liens avec le comité des partenaires</li> <li>• Mettre en place des collaborations et des partenariats autour de projets concrets</li> </ul>
--	---

**Mesure 28. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aideance.**

Le développement de nouvelles connaissances en proche aideance est visé par du soutien concret à une nouvelle programmation de recherche élaborée en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture par l'entremise du programme des actions concertées. Les nouvelles connaissances développées viendront éclairer la réflexion, accroître la capacité de prise de décision, l'innovation et le changement des pratiques en matière de proche aideance au Québec. Dans le cadre de cette mesure, une attention particulière sera accordée au partage et à l'application des connaissances et des résultats de recherche en proche aideance par le biais d'activités de suivi en cours de projet, de rapports d'étape et d'activités de transfert de connaissances.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entente avec le Fonds de recherche du Québec entérinée par décret</li> <li>• Consultation sur les besoins de recherche lors de la journée annuelle de concertation en proche aideance</li> <li>• Rédaction des objectifs, du contexte et des questions de recherche avec la direction de la recherche du MSSS et l'équipe du Fonds de recherche du Québec après consultation des structures de gouverne en proche aideance du MSSS</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser un comité de pertinence et analyser les prédemandes déposées</li> <li>• Recevoir les demandes complètes en juillet 2023</li> <li>• Analyser les demandes complètes par le Comité scientifique du FRQ-SC</li> <li>• Annoncer les projets de recherche financés en octobre 2023</li> <li>• Amorcer les projets du Programme de recherche en proche aideance</li> </ul>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement dans les besoins transversaux de prendre en compte l'analyse différenciée selon les sexes incluant l'approche intersectionnelle et d'impliquer les personnes proche aidantes dans une perspective de partenariat</li> <li>• Lancement de l'appel à propositions pour le Programme de recherche en proche aide en février 2023</li> <li>• Réception des prédemandes en mars 2023</li> </ul>	
--	--

**Mesure 29. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d'évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA.**

L'objectif de la mesure est de documenter les pratiques prometteuses existantes tant dans la littérature que dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Il s'agit ensuite de bonifier l'offre de services afin de mieux soutenir l'entourage des personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un TSA, de développer des projets de démonstration et de soutenir les PPA des personnes ayant une déficience ou un TSA par l'entremise de services de santé et de services sociaux adaptés.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'une vision commune du développement du projet</li> <li>• Détermination des modes de communication</li> <li>• Rédaction de la charte de projet</li> <li>• Montage du plan de projet général</li> <li>• Octroi du mandat aux trois instituts universitaires : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et CIUSSS de la Capitale-Nationale, pour les désignations en déficience physique, et CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, pour la désignation DI-TSA</li> <li>• Élaboration du document de suivi (A3)</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser la littérature en matière de soutien aux PPA</li> <li>• Documenter les pratiques en matière de soutien aux PPA</li> <li>• Valoriser et diffuser les pratiques au sein du RSSS et des partenaires en soutien aux PPA</li> <li>• Faire la promotion des ressources mises à la disposition des PPA</li> <li>• Soutenir le développement de projets de démonstration à l'attention des PPA</li> <li>• Développer les connaissances et les compétences des professionnels, des intervenants et des PPA en soutien aux PPA</li> </ul>
--	---

**Mesure 30. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d'action pour mieux les soutenir.**

Le projet de recherche, mené par l'Institut universitaire SHERPA intégré au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, dans le cadre de cette mesure a pour objectif d'émettre des pistes d'action en vue de soutenir les PPA issues des communautés ethnoculturelles minoritaires et des personnes de langue anglaise. Les travaux combinés, soit la revue de littérature et l'enquête terrain auprès de PPA issues de ces communautés, permettront de comprendre les enjeux et de formuler des recommandations dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions intersectorielles en proche aide.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat à l'IU-SHERPA pour la réalisation de la mesure</li> <li>• Embauche des professionnels et des assistants de l'équipe de travail et formation du comité aviseur</li> <li>• Début des travaux de la revue de littérature</li> <li>• Obtention du certificat d'éthique</li> <li>• Début de la recension des écrits et de l'analyse de la littérature pour la rédaction des deux guides</li> <li>• Recrutement de participants et début des entrevues</li> <li>• Amorçage de l'analyse des données populationnelles</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter la synthèse de littérature</li> <li>• Terminer les entrevues individuelles et de groupe</li> <li>• Analyser et synthétiser les données</li> <li>• Valider les résultats</li> <li>• Élaborer des pistes d'action et des recommandations en vue de rédiger le rapport final</li> </ul>
--	---

**Mesure 31. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l'organisation des services offerts aux PPA.**

Cette mesure vise l'ensemble des partenaires communautaires, associatifs, institutionnels, désireux de développer des services pour les PPA. Cette démarche s'inscrit dans une mise à jour de trois guides (Information/formation, Répit, Soutien psychosocial) déjà produits et dans la production de trois nouveaux guides (Services numériques, Hommes, Post-aide). Ce travail structurant est nécessaire considérant tant le contexte environnemental ayant évolué que la nécessité d'adapter les contenus à d'autres contextes de proche aide. L'ajout des trois nouveaux guides complètera le soutien aux organisations soucieuses de développer des pratiques et des services adaptés aux besoins des PPA.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un mandat à l'Appui</li> <li>• Recrutement et mise en place d'une équipe de transfert de connaissances</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier et diffuser le Guide des pratiques prometteuses pour le développement de services numériques</li> <li>• Publier et diffuser le Guide des pratiques prometteuses en matière de post-aide</li> </ul>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de l’environnement externe et recherche de partenaires et d’experts en technoandragogie</li> <li>• Recension des écrits en cours</li> <li>• Coconstruction des guides par l’Appui avec des experts et des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les travaux sur le Guide des pratiques prometteuses en matière de soutien pour les hommes proches aidants</li> <li>• Poursuivre la révision des guides des pratiques prometteuses en matière d’information/formation, de soutien psychosocial et de répit</li> </ul>
---	--

**Mesure 32. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aide pour les Premières Nations et Inuit et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux.**

S’inscrivant dans une approche de sécurisation culturelle, le développement de travaux collaboratifs entre l’équipe du CIUSSS de l’Estrie – CHUS et les coordonnateurs Premières Nations et Inuit (PNI) permettra de soutenir ces derniers dans leur rôle en documentant les pratiques prometteuses en proche aide dans les communautés PNI d’ici et d’ailleurs. Un transfert de connaissances sera établi dans un mode évolutif et itératif en fonction de l’avancement des travaux.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination de trois coordonnateurs PNI : communautés crie, Nunavik-Inuit et territoires non conventionnés</li> <li>• Octroi d’un mandat au CIUSSS de l’Estrie – CHUS pour la réalisation de la mesure</li> <li>• Planification et début des travaux en collaboration avec les coordonnateurs de la proche aide et les responsables PPA-MSSS</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour la revue de littérature</li> <li>• Organiser le recensement des pratiques prometteuses (sources, outils de collecte, etc.)</li> <li>• Réaliser et analyser la collecte des pratiques prometteuses</li> <li>• Planifier le transfert de connaissances tout au long de la progression des travaux</li> </ul>
--	---

**Mesure 33. Identifier les approches d’évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l’atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA.**

Dans ce premier Plan d’action gouvernemental, l’Institut national d’excellence en santé et en services sociaux (INESSS) est mandaté pour identifier les approches d’évaluation pertinentes et les indicateurs qui pourront être définis et suivis en prévision de l’évaluation de l’atteinte des buts poursuivis par la Politique nationale pour les PPA. Ces travaux ont un haut potentiel d’influence sur la détermination des mesures du prochain Plan d’action gouvernemental pour les PPA.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat à l’INESSS</li> <li>• Précisions sur le contexte et les questions accompagnant le mandat</li> <li>• Implication de l’Observatoire québécois de la proche aidance comme partenaire du mandat</li> <li>• Amorçe d’une collaboration avec la direction de la surveillance de la santé publique et l’Institut national de santé publique du Québec comme collaborateurs</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminer le cadrage du mandat</li> <li>• Rédiger le plan de réalisation</li> <li>• Mettre sur pied les comités associés au projet</li> <li>• Amorcer les analyses permettant un dépôt du projet à la fin de l’année 2025</li> </ul>
---	--

**Mesure 34. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e)-aidé(e) pour que la personne aidée en grande perte d’autonomie demeure à domicile.**

L’INESSS sera invité à identifier les pratiques à privilégier auprès de PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e)-aidé(e) que la personne aidée en grande perte d’autonomie demeure à domicile. L’INESSS pourra utiliser les données clinico-administratives québécoises ainsi que d’autres données en lien avec les PPA afin de bien contextualiser les enjeux.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure non débutée</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confier le mandat à l’INESSS pour la réalisation des travaux</li> </ul>
---	--

## Axe 3 : Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux personnes proches aidantes, dans une approche basée sur le partenariat

### Mesure transversale

#### Mesure 35. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA.

Ce cadre de référence aura comme objectif, notamment, d'assurer la mise en œuvre et la pérennisation de l'approche de partenariat dans le RSSS, dans le respect des volontés et de la capacité d'engagement des PPA. Le repérage et l'évaluation des besoins des PPA, le plan d'intervention, la gamme de services disponibles ainsi que les trajectoires de soins et de services offerts par les établissements du RSSS seront abordés. Le cadre de référence permettra de guider les programmes-services des établissements du RSSS dans le développement d'une offre de services adaptés aux besoins des PPA en partenariat et en complémentarité avec les divers organismes et partenaires du réseau territorial de services.

#### Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023

- Désignation d'une chargée de projet
- Rédaction du devis de travail pour l'élaboration du contenu du cadre de référence
- Formation des comités stratégique et opérationnel pour contribuer aux travaux d'élaboration du cadre et en faire la validation
- Dépôt d'une synthèse des outils d'évaluation des besoins des PPA disponibles pour les intervenants du RSSS par le CREGES à la demande du comité opérationnel
- Réalisation des travaux selon la planification du devis de travail

#### Perspectives d'avril 2023 à mars 2024

- Poursuivre les travaux du cadre de référence en cohérence avec le devis de travail
- Produire un arbre décisionnel pour accompagner les intervenants dans leur accompagnement des PPA
- Déposer le cadre de référence pour commentaires et validation
- Diffuser le cadre de référence

## Orientation 3.1 : Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les personnes proches aidantes

### Mesure 36. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.

Cette mesure vise à mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées. Cet outil contribuera à répondre rapidement aux besoins des PPA en matière d'information et de soutien. Dans un premier temps, les PPA d'âînés et celles dont le proche vit avec un trouble neurocognitif majeur seront visées, puis pourront s'ajouter selon les volontés des partenaires les PPA accompagnant des proches aux prises avec d'autres problèmes de santé ou conditions (troubles mentaux, DP, DI-TSA et SPFV). L'implantation de l'outil améliorera l'accessibilité et la continuité des soins et services. De plus, elle permettra d'orienter les PPA plus tôt vers les services adaptés à leurs besoins, dans leur réseau territorial de services.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d'un mandat à la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer</li><li>• Mise en place de l'outil de référencement Référence aideance Québec accessible sur le Web. L'outil permet la référence d'une PPA soit vers l'Appui ou la Société Alzheimer de sa région afin que dans les 10 jours ouvrables elle reçoive une réponse téléphonique à ses besoins</li><li>• Création d'outils virtuels ou papier et de vidéos par l'Appui en collaboration avec la Fédération québécoise des Sociétés d'Alzheimer et le MSSS pour faire connaître l'outil</li><li>• Tournée de promotion pour faire connaître l'outil auprès des différents intervenants du RSSS, par les coordonnateurs en proche aideance, les conseillers en développement de l'Appui et les directeurs régionaux des Sociétés Alzheimer</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre la promotion de l'outil de référencement auprès des intervenants du RSSS, de ceux des organismes communautaires et auprès des PPA</li><li>• Informer les partenaires nationaux de l'outil de référencement</li><li>• Explorer le développement d'autres types de référencements de PPA</li></ul>



## Orientation 3.2 : Soutenir les personnes proches aidantes par des services de santé et des services sociaux adaptés

### Mesure 37. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA.

La mesure vise à soutenir financièrement la réalisation de la mission de l'Appui pour les proches aidants, organisme de bienfaisance visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes proches aidantes du Québec. Les investissements permettront à l'Appui de poursuivre et d'accroître le soutien d'organismes offrant des services aux proches aidants; d'animer et de soutenir, en collaboration avec les coordonnateurs proches aidants, les concertations locales, régionales et nationales; de travailler à l'amélioration continue des services et des interventions; de sensibiliser la population aux enjeux et aux réalités des personnes proches aidantes et de faire la promotion des mesures de soutien disponibles. Le soutien financier permettra également de poursuivre la dispensation d'Info-aidant, service national d'accueil, d'écoute, de soutien et de références offert aux proches aidants.

<b>Actions réalisées d'avril 2022 à mars 2023</b>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'une Convention de partenariat et de subvention entre l'Appui et le MSSS pour soutenir la poursuite de la mission de l'Appui et des activités y étant associées au profit des personnes proches aidantes du Québec</li> <li>• Financement de projets à la suite d'un appel de projets de l'Appui en 2021-2022 destiné aux services pour les proches aidants d'aînés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 85,5 M\$ en demandes de financement</li> <li>○ 270 projets retenus couvrant toutes les régions administratives</li> <li>○ Valeur des projets soutenus (3 ans) : 61,4 M\$</li> <li>○ Valeur des projets soutenus pour l'an 1 (2022-2023) : 19,6 M\$</li> <li>○ 56 % en répit et 44 % en formation / soutien psychosocial / transfert de connaissances</li> </ul> </li> <li>• Soutien du projet national du Réseau Avant de craquer en partenariat avec le MSSS (contribution Appui : 1,7 M\$ sur 5 ans)</li> <li>• Maintien du service Info-aidant 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 30 221 interventions réalisées</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la Convention de partenariat et de subvention entre l'Appui et le MSSS</li> <li>• Financer les projets retenus à la suite d'un appel de projets de l'Appui destiné aux services pour les proches aidants d'enfants et d'adultes de moins de 65 ans :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 12,1 M\$ en demandes de financement</li> <li>○ 67 projets retenus couvrant toutes les régions administratives</li> <li>○ Valeur des projets retenus (2 ans) : 8 M\$</li> <li>○ Valeur des projets soutenus pour l'an 1 (2023-2024) : 3,8 M\$</li> <li>○ 51 % en répit et 49 % en formation / soutien psychosocial / transfert de connaissances</li> </ul> </li> <li>• Continuité des projets ciblant les proches aidants d'aînés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valeur des projets soutenus pour l'an 2 (2023-2024) : 20,3 M\$</li> </ul> </li> <li>• Trois campagnes nationales de sensibilisation et de promotion des services</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration de la solution clavardage</li> <li>• Déploiement de l'équipe de conseillers en développement régional de l'Appui et arrimage avec les coordonnateurs proches aidants des CISSS-CIUSSS</li> <li>• Production et tournée du film <i>Au-delà des mots</i> : 3 500 spectateurs dans les salles du Québec</li> <li>• Développement et lancement de la Stratégie de sensibilisation auprès des jeunes avec l'activité pédagogique <i>Bien plus que 7 familles</i> – Proche aideance : 129 écoles rejointes</li> <li>• Journée de l'Appui tenue à Montréal le 29 mars et réunissant près de 400 professionnels et intervenants de la proche aideance</li> <li>• Production de l'Enquête statistique sur la proche aideance</li> <li>• Investissements en services directs : un peu plus de 70 % des fonds de l'Appui</li> <li>• Frais d'administration : moins de 5 % des fonds de l'Appui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relance du programme national de formation pour les intervenants en proche aideance</li> <li>• Développement de la Stratégie d'évaluation continue de l'Appui</li> <li>• Diffusion de l'Enquête statistique sur la proche aideance auprès des acteurs concernés</li> </ul>
---	---

**Mesure 38. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA.**

Les OC constituent une composante incontournable de notre structure sociale. En matière de proche aideance, plusieurs OC détiennent des expertises notables et font preuve de grandes capacités d'innovation en proposant des services uniques, différents et adaptés aux besoins particuliers des PPA. De façon à permettre à ces organismes de répondre aux besoins croissants des PPA, la présente mesure vise à bonifier le soutien financier aux OC qui offrent des services aux PPA ou aux proches de l'entourage, et ce, en lien avec plusieurs programmes-services. Ce rehaussement sera octroyé par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS pour le développement principalement de services de soutien psychosocial, mais également d'information et de formation pour les PPA.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un comité de travail réunissant le MSSS, un répondant PSOC et les coordonnateurs en proche aideance pour planifier la démarche d'octroi du financement</li> <li>• Détermination des balises d'octroi pour soutenir le développement de services de soutien psychosocial et d'information / de formation aux PPA dans toutes les régions par</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annoncer le financement du Programme de soutien aux organismes communautaires en avril 2023</li> <li>• Procéder à la signature d'ententes pour activités spécifiques avec des organismes dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires dans toutes les régions du Québec</li> </ul>
---	--

<p>le biais d'ententes pour activités spécifiques dans le cadre du PSOC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition régionale de l'enveloppe budgétaire allouée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi du nombre d'organismes qui développent des services aux PPA dans le cadre de ce financement</li> <li>• Rehausser la capacité de certains organismes nationaux du PSOC</li> </ul>
---	--

**Mesure 39. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA.**

Cette mesure vise à faire connaître les services sociaux généraux des CISSS et CIUSSS et de les rendre accessibles aux personnes proches aidantes. Il a été démontré que les personnes proches aidantes ont besoin de services sociaux généraux, notamment des services de consultation sociale et de consultation psychologique, et que ceux-ci auraient un effet bénéfique sur leur qualité de vie, sur leur bien-être ainsi que sur leur processus de deuil. La mesure s'adresse aux personnes proches aidantes, aux intervenants des services sociaux généraux et aux intervenants des programmes-services des établissements du RSSS. Les actions privilégiées sont de faire connaître la gamme des services sociaux généraux et la façon de s'en prévaloir : accueil, analyse, orientation et référence (AAOR), consultation téléphonique psychosociale 24/7 (Info-Social), intervention de crise dans le milieu 24/7, consultation sociale, consultation psychologique et service de soins spirituels. Il est également souhaité de rejoindre les personnes proches aidantes par des services de proximité.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution financière en 2022-2023 aux directions des services sociaux généraux des CISSS et CIUSSS</li> <li>• Établissement de partenariats avec les établissements de santé et des services sociaux, leurs partenaires communautaires ainsi qu'avec la Direction des services aux aînés et aux proches aidants du MSSS</li> <li>• Planification du guide d'intervention psychosociale ponctuelle (GIPP) Vieillesse et perte d'autonomie</li> <li>• Réalisation d'un feuillet informatif à l'attention des intervenants du RSSS en collaboration avec des partenaires internes et externes</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribuer le financement 2023-2024</li> <li>• Poursuivre l'implantation des services sociaux généraux pour soutenir les PPA dans le réseau de la santé et des services sociaux</li> <li>• Soutenir les établissements de santé et de services sociaux selon les besoins émergents</li> <li>• Préparer et réaliser le GIPP Soutien aux personnes proches aidantes</li> <li>• Diffuser le feuillet informatif dans le réseau de la santé et des services sociaux</li> </ul>
---	--

#### **Mesure 40. Bonifier l'offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région.**

En contexte de soutien à domicile, assurer la santé et le bien-être des PPA en les soutenant dans leur engagement envers la personne aidée est déterminant. Répondre aux besoins des PPA avec l'intensité requise et en temps opportun est un objectif de taille. La mise en œuvre de cette mesure permettra d'améliorer l'accessibilité, la pertinence, la continuité et l'intensité des services de soutien à domicile pour mieux répondre aux besoins des usagers et de leurs personnes proches aidantes. Les orientations en soutien à domicile ministérielles mises à jour en 2023 avancent une vision des interventions auprès des PPA et présentent des services qui peuvent prendre différentes formes, selon la nature des besoins, et être offerts soit directement aux PPA afin de répondre à leurs besoins particuliers ou à la personne aidée, permettant de soutenir indirectement la PPA.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire connaître l'offre de services en soutien à domicile pour les PPA</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le déploiement des Orientations en soutien à domicile diffusées en avril 2023</li><li>• Soutenir et accompagner le RSSS dans l'application des orientations, notamment en lien avec le soutien aux PPA</li><li>• Bonifier l'ensemble des services du soutien à domicile permettant de soutenir les PPA</li></ul>
--	---

#### **Mesure 41. Diversifier l'offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l'accès à ces services dans chaque région du Québec.**

La famille joue un rôle essentiel dans le maintien des personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un TSA à domicile et dans leur communauté. Cette mesure vise à améliorer l'accès à des services de proximité en répit dans l'ensemble du Québec pour les personnes présentant une déficience ou un TSA. Une recension des pratiques existantes ainsi que des besoins permettra notamment de développer des services de répit adaptés, dans une approche basée sur le partenariat. Un investissement permettra de bonifier les services de répit dans les différentes régions du Québec à partir de 2023-2024. Des projets de démonstration permettront d'expérimenter les bonnes pratiques pour en tirer des enseignements exportables pour favoriser le maintien de l'engagement de la famille et des proches auprès de la personne ayant une déficience ou un TSA, prévenir l'épuisement de son réseau de soutien et permettre aux membres de la famille et aux proches d'assumer leurs différentes responsabilités.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définition d'une vision commune du développement du projet</li><li>• Détermination des modes de communication</li><li>• Rédaction de la charte de projet</li><li>• Montage du plan de projet général</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Recenser les pratiques et initiatives en matière de répit à l'échelle provinciale</li><li>• Recenser les besoins provinciaux en matière de répit</li><li>• Diffuser les pratiques existantes en répit dans le RSSS auprès des partenaires en soutien aux PPA</li></ul>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat aux trois instituts universitaires : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et CIUSSS de la Capitale-Nationale, pour les désignations en déficience physique, et CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec pour la désignation DI-TSA</li> <li>• Élaboration du document de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion des ressources mises à la disposition des PPA</li> <li>• Soutenir financièrement le développement de services de répit</li> <li>• Soutenir le développement de projets de démonstration à l'attention des PPA</li> </ul>
--	--

**Mesure 42. Rehausser les services en centre de jour offerts aux aînés.**

La présente mesure annonce un rehaussement du financement des centres de jour pour aînés afin d'en améliorer l'accessibilité dans toutes les régions du Québec. Une révision des orientations ministérielles pour ces milieux ambulatoires est attendue, avec l'objectif d'assurer la meilleure adéquation entre les services offerts dans les centres de jour et les besoins des aînés, déterminés à partir de leurs profils d'autonomie ainsi que ceux des PPA. La définition d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la mesure permettra d'assurer le suivi des effets de celle-ci sur les aînés ainsi que sur les PPA.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des travaux et formation d'un comité de travail pour la révision du cadre de référence des centres de jour pour aînés</li> <li>• Consultation de représentants du réseau de la santé responsables des centres de jour pour aînés</li> <li>• Validation des orientation potentielles par la direction du soutien à domicile du MSSS</li> <li>• Financement non récurrent pour l'achat d'équipement pour les centres de jour</li> <li>• Début des travaux pour la révision des coûts de la circulaire encadrant les coûts de fréquentation pour les usagers</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer le cadre de référence et le diffuser dans le RSSS</li> <li>• Attribuer un financement aux CISSS et CIUSSS afin de rehausser le nombre de places en centre de jour pour aînés</li> <li>• Poursuivre les travaux pour la révision de la circulaire encadrant les coûts de fréquentation pour les usagers</li> </ul>
--	--

#### **Mesure 43. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV.**

Cette mesure contribue à favoriser le choix de rester dans leur milieu de vie le plus longtemps possible pour les personnes en SPFV qui le souhaitent. L'enrichissement du programme de soutien aux PPA dans le contexte des SPFV contribue à la poursuite de ce programme, qui comprend les services de répit, de gardiennage ou la présence-surveillance, le dépannage, le soutien aux tâches quotidiennes et les soins infirmiers. Deux mesures ont été ajoutées au programme initial, soit le soutien financier concernant le transport et les frais de déplacement ainsi que le soutien financier concernant les activités d'accompagnement spirituel, de soutien psychologique ou social offertes aux PPA, notamment dans le contexte de l'aide médicale à mourir à domicile et du processus de deuil.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi du versement aux établissements du RSSS pour le rehaussement du Programme de soutien aux PPA dans le cadre des interventions faites en soins palliatifs et fin de vie</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Achever la mise à jour du cadre de gestion Programme de soutien aux personnes proches aidantes des personnes en SPFV 2022-2025</li><li>• Poursuivre le financement aux établissements pour le Programme de soutien aux PPA selon le nouveau cadre de gestion</li></ul>
--	---

#### **Mesure 44. Rehausser les services en centre de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs.**

Le projet de développement de centres de jour en maison de soins palliatifs (MSP) consolide une offre de service complémentaire au réseau de la santé et des services sociaux. L'intensification des répits et le soutien aux personnes proches aidantes sont des conditions favorables au maintien à domicile des personnes en SPFV qui le désirent. Les centres de jours visent à favoriser un répit pour la PPA pendant la fréquentation de l'aidé et offrent un espace pour briser l'isolement et se ressourcer pendant cette période difficile.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Financement de deux centres de jour pédiatriques de façon récurrente</li><li>• Analyse de trois demandes de financement pour des centres de jour en maison de soins palliatifs pour un financement en 2023-2024</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ouvrir deux nouveaux centres de jour avec du budget de démarrage</li><li>• Poursuivre les analyses et assurer le financement pour trois nouveaux projets de centres de jour en soins palliatifs</li></ul>
---	--

#### **Mesure 45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées.**

La présente mesure vise à soutenir le développement des services de répit hors domicile avec nuitées afin d'améliorer la qualité de vie des PPA et de prévenir leur épuisement. Ces services de répit peuvent ainsi contribuer à offrir les conditions favorables au maintien à domicile de la personne aidée lorsque cela représente la volonté de la dyade aidant(e)-aidé(e).

Fruit de partenariats entre des OC ainsi que les CISSS et les CIUSSS, une Maison Gilles-Carle est un modèle multiservices qui offre du répit avec nuitées et de l'hébergement temporaire aux personnes présentant des besoins, sans égard aux types d'incapacités, à l'état de santé ou à l'âge. Le répit offert est encadré par une équipe multidisciplinaire qualifiée pour répondre adéquatement aux besoins des personnes qui y séjournent.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 9 Maisons Gilles-Carle (MGC) sont en activité dans 8 régions sociosanitaires pour 82 places</li><li>• Autorisation par le MSSS d'un projet et analyse de deux autres projets en cours</li><li>• Accueil par les MGC des personnes de la région avec besoins de répit, mais également de personnes vivant dans l'ensemble du Québec</li><li>• Au 31 mars 2022, 1914 PPA différentes ont bénéficié d'un service de répit offert par une MGC, dont 913 pour un répit avec nuitées (les données au 31 mars 2023 sont à venir)</li><li>• Élaboration d'une entente type de collaboration liant les MGC et l'établissement du territoire</li><li>• Formation sur la philanthropie dispensée aux MGC</li><li>• Rédaction d'un guide visant l'élaboration d'un nouveau projet de MGC</li></ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre le déploiement du réseau de MGC dans l'optique d'une MGC par région</li><li>• S'assurer de la viabilité des projets avant leur démarrage</li><li>• S'assurer du soutien des établissements auprès des MGC</li><li>• S'assurer que la philanthropie complète le financement du réseau de la santé et des services sociaux</li><li>• Achever un document de référence comprenant l'ensemble des informations sur les MGC</li><li>• Contribuer à la définition du soutien à offrir par la Fondation MGC auprès des MGC</li></ul>
---	--

#### **Mesure 46. Élargir l'offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA.**

Baluchon Alzheimer est un OC qui existe depuis plus de 20 ans. Il a pour mission d'offrir du répit, du soutien et de l'accompagnement aux PPA qui désirent maintenir à domicile leur proche atteint de troubles neurocognitifs majeurs liés à la maladie d'Alzheimer autres maladies apparentées. Il s'agit du seul organisme qui offre un répit à domicile de longue durée, soit de 4 à 14 jours entiers. L'objectif de la mesure est de répondre à plus de besoins de répit à domicile avec nuitées en élargissant graduellement l'offre de Baluchon à des PPA de personnes vivant avec d'autres situations de handicap. Il est ainsi visé qu'il soit également possible pour les baluchonneuses spécifiquement formées d'accompagner des personnes ayant

un profil gériatrique, des personnes vivant avec un trouble neurodégénératif comme la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques ou encore des personnes en perte d'autonomie sévères et alitées.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un mandat à Baluchon Alzheimer</li> <li>• En 2022-2023 dispensation de plus de 1500 jours de répit aux PPA de personnes vivant avec un trouble neurocognitif majeur</li> <li>• En 2022-2023 dispensation de près de 1000 jours de répit avec nuitées aux PPA de personnes alitées, en soins palliatifs, atteintes de Parkinson, de sclérose en plaques, de sclérose latérale amyotrophique ou autres conditions limitant l'autonomie physique ou intellectuelle</li> <li>• Embauche et formation du personnel nécessaire au déploiement du projet d'élargissement de l'offre de services</li> <li>• Maintien du résultat de 95 % de haute satisfaction des services par les PPA</li> <li>• Liens bâtis avec les acteurs du milieu et avec plusieurs autres associations pour faire connaître la nouvelle offre de services</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le déploiement des services élargis partout au Québec et augmenter le nombre de jours offerts à plus de 575 jours</li> <li>• Modifier le nom de l'organisme pour Baluchon Répit long terme afin de mieux refléter la nature et l'accès élargi des services</li> <li>• Maintenir de hauts standards de qualité et d'appréciation des services de Baluchon Répit long terme</li> </ul>
--	--

**Mesure 47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines.**

Le Monastère des Augustines est un endroit unique, qui se distingue par le type de séjours en hébergement individuel et de séjours de groupe de ressourcement, thématiques ou ciblés, qu'il propose. Le Monastère des Augustines offre des services de répit avec nuitées aux PPA de l'ensemble du Québec. Il propose également des services de ressourcement en présence ou en virtuel ainsi que de nouvelles initiatives afin d'améliorer la qualité de vie et la santé globale des PPA. L'approche évaluative privilégiée par le Monastère permet le développement des meilleures pratiques au regard de l'accompagnement des PPA.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un mandat au Monastère des Augustines</li> <li>• Offre de divers services et soutien aux PPA :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des séjours de répit individuel</li> <li>○ Des répits de ressourcement de groupe avec nuitées</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre tous les services et activités de soutien mis en place dans le cadre de la mesure :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des séjours de répit individuel</li> <li>○ Des répits de ressourcement de groupe avec nuitées</li> </ul> </li> </ul>
---	---



<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des ateliers expérientiels (art et soins, santé globale) et de ressourcements journaliers</li> <li>○ Des séances de communauté de partage</li> <li>○ Des accompagnements individuels</li> <li>● Collaboration avec des organismes pour offrir des répit à des parents d'enfants aux besoins particuliers</li> <li>● Bonification de l'offre de service pour les PPA ne pouvant quitter leur domicile pour la nuit afin de leur permettre de profiter des lieux pour quelques heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des ateliers expérientiels (art et soins, santé globale) et de ressourcement journalier</li> <li>○ Des séances de communauté de partage</li> <li>○ Des accompagnements individuels</li> <li>● Élaborer un devis de recherche évaluative avec la Chaire Religion, spiritualité et santé</li> </ul>
---	--

### Orientation 3.3 : Établir un partenariat avec les personnes proches aidantes tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e)

#### Mesure 48. Développer un appel de projets à l'intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA.

L'appel ministériel de projets s'adresse aux établissements publics du RSSS et vise la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies innovantes afin de favoriser le développement et la continuité de l'approche de partenariat avec les PPA en contexte de gouvernance, d'organisation des soins et des services ou des soins directs. Les retombées permettront de faire ressortir des conditions gagnantes, des défis ainsi que les besoins et les attentes devant être pris en compte pour l'ensemble des services de soutien aux PPA.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Lancement de l'appel de projets à l'hiver 2023</li> <li>● Invitation à tous les établissements du RSSS de déposer un projet d'une durée de 30 mois</li> <li>● Octroi d'un mandat et mobilisation du CEPPP pour soutenir les équipes projet sur le plan du partenariat</li> <li>● Collaboration des coordonnateurs en PA et des responsables de l'approche de partenariat dans les établissements pour la phase de dépôt des projets</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyser les projets et octroyer le financement</li> <li>● Amorcer les projets en mai 2023</li> <li>● Déployer une formation aux équipes des projets en juin 2023 sur le partenariat avec les PPA</li> <li>● Développer une cartographie des projets retenus</li> <li>● Réaliser une école des maîtres pour les professionnels des projets financés</li> <li>● Soutenir la réalisation des projets en continu</li> </ul>
--	---

**Mesure 49. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s'inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieux de soins aigus, centres de réadaptation, milieux de SPFV).**

L'approche de partenariat favorise une dynamique de collaboration entre la PPA, la personne aidée et les intervenants dans différents contextes de soins et services. Le fait de considérer les PPA comme des partenaires dans la trajectoire de soins et de services, qu'il s'agisse de soins aigus, de réadaptation ou de SPFV, aura des répercussions sur les pratiques. Dans le cadre des visites, les aspects touchés sont, notamment, les enjeux relatifs à la confidentialité et au partage des renseignements, le respect de la quiétude, de la fatigue et des moments de soins de la personne malade ainsi que celui des autres usagers dans l'unité de soins. Cette mesure a pour objectif de déterminer les mesures incontournables pour actualiser les bonnes pratiques qui favorisent le partenariat avec les PPA qui visitent leurs proches et de les intégrer dans une révision des politiques de visites actuelles.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cette mesure n'est pas débutée</li></ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'appuyer sur les orientations sur le partenariat avec les PPA associées au cadre de référence correspondant à la mesure 35 comme assise vers des politiques de visites inclusives</li><li>• Impliquer et accompagner les milieux de soins dans la révision des politiques des visites selon les orientations convenues</li></ul>
---	---

## Axe 4 : Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d'éviter leur précarisation financière

### Orientation 4.1 : Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des personnes proches aidantes et les autres sphères de leur vie

#### **Mesure 50. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance et sur la précarisation financière.**

La mise en place du comité interministériel constitué de ministères et d'organismes (MO) permet le partage d'informations et la discussion sur l'état des connaissances en matière de conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance et au sujet de la précarisation financière des PPA. Une réflexion interministérielle sur des leviers et des actions potentielles pouvant avoir des répercussions sur la santé, le bien-être et l'équilibre de vie sur les PPA y est associée. Ces travaux permettront d'établir une vision commune des actions à réaliser pour aider les PPA à mieux concilier les différentes sphères de leur vie et ouvriront la voie à des recommandations d'actions en prévision du deuxième plan d'action gouvernementale pour les PPA.

#### **Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023**

- Mise en place du comité de travail interministériel
- Présentation du mandat, de la planification, du fonctionnement des travaux et du calendrier lors de la première rencontre en présence des directeurs et des professionnels des ministères et organismes membres
- Présentation du thème des jeunes PPA et de la conciliation avec les études
- Les thèmes conciliation travail-famille seront présentés lors de la prochaine rencontre planifiée en présence des professionnels des MO

#### **Perspectives d'avril 2023 à mars 2024**

- Planifier les deux prochaines rencontres annuelles (septembre et décembre)
- Former des sous-comités de travail pour discuter des thématiques à approfondir en fonction de l'expertise des MO impliqués
- Interpeller les MO concernés afin de soutenir la Direction générale des aînés et des proches aidants (DGAPA) en préparation aux sujets sélectionnés lors des rencontres annuelles

**Mesure 51. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l'éducation ou de l'enseignement supérieur.**

Cette mesure sous la responsabilité du ministère de l'Éducation du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur vise la réalisation de la première étude québécoise sur la population étudiante (jeunes et adultes) ayant des responsabilités de proche aidant. Cette étude cible les élèves des établissements primaires et secondaires, ceux de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, ainsi que les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à collecter des données sur la proportion des élèves et des étudiants qui assument des responsabilités de proche aidance, sur leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que sur leurs enjeux et besoins particuliers. Cette étude vise également à connaître les incidences potentielles de la proche aidance sur la persévérance et la réussite scolaires. Les résultats qui en découleront permettront d'abord d'améliorer les connaissances sur cette réalité, puis d'outiller les milieux d'enseignement et les organismes concernés par la question pour qu'ils puissent répondre aux besoins des élèves et des étudiants ayant des responsabilités de proche aidance, notamment par la mise en place de services de soutien adapté.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d'un mandat à la chercheuse Aude Villatte de l'Université du Québec en Outaouais en mars 2022</li><li>• Obtention des certificats éthiques</li><li>• Création du comité de suivi</li><li>• Création des instruments de mesure</li><li>• Obtention du rapport de mi-étape en novembre 2022</li><li>• Obtention du rapport d'étape en mars 2023</li></ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Recruter des personnes participantes</li><li>• Collecter et analyser les données</li><li>• Rédiger et publier le rapport de recherche</li><li>• Déposer le rapport final</li><li>• Diffuser les résultats</li></ul>
---	---

**Mesure 52. Sensibiliser les établissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes).**

La mesure vise à amener les acteurs des réseaux de l'éducation et ceux de l'enseignement supérieur à reconnaître la réalité des personnes proches aidantes en vue de repérer les élèves et les étudiants proches aidants qui fréquentent leurs établissements. Il est essentiel de sensibiliser ces réseaux de l'éducation à l'importance de reconnaître les besoins particuliers des élèves proches aidants, et d'y répondre. Pour ce faire, deux guides de bonnes pratiques seront élaborés, l'un pour le réseau de l'enseignement supérieur et l'autre pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <p>Guide pour le réseau de l’enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d’un mandat à la chercheuse Aude Villatte de l’Université du Québec en Outaouais en mars 2022</li> <li>• Création du comité de suivi</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <p>Guide pour le réseau de l’enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger et publier le guide sur les bonnes pratiques d’intégration des étudiantes et des étudiants proches aidants fréquentant le réseau de l’enseignement supérieur</li> </ul> <p>Guide pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d’éducation des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du guide prévue pour 2024-2025</li> </ul>
--	--

**Mesure 53. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l’embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d’activité économique.**

Plusieurs PPA sont en emploi et vivent des enjeux liés à la conciliation famille-travail. Les employeurs ont ainsi besoin d’être sensibilisés et accompagnés pour s’engager efficacement en faveur de cette conciliation. L’objectif de la mesure est de favoriser l’embauche et le maintien en emploi de PPA en expérimentant, auprès d’employeurs, des pratiques organisationnelles adaptées aux contraintes de certains secteurs d’activités économiques. Le souhait est de créer des conditions qui permettent aux milieux de travail des secteurs d’activité économique ciblés d’être plus flexibles dans la prise en compte des réalités variées des PPA en emploi.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d’un mandat au Réseau pour un Québec Famille</li> <li>• Formation du comité de pilotage</li> <li>• Début de la collecte d’informations sur la réalité des PPA en lien avec le travail et les secteurs d’activité économique propices aux expérimentations futures</li> <li>• Élaboration d’un rapport sur les faits saillants issus de l’analyse des données des précédents sondages annuels et des sondages destinés aux organisations ayant réalisé la démarche d’obtention du Sceau Concilivi</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la collecte d’informations et la revue de littérature</li> <li>• Bonifier les sondages annuels pour documenter et suivre l’évolution des besoins des PPA</li> <li>• Recruter des employeurs afin d’expérimenter des pratiques organisationnelles facilitant la conciliation des PPA</li> </ul>
--	--

**Mesure 54. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.**

Dans l'exercice de leur rôle, les PPA peuvent connaître des situations conflictuelles ou avoir des différends avec la famille, l'entourage, et même la personne aidée. Il est alors possible qu'elles ressentent de la frustration et des tensions qui auront une incidence sur leur qualité de vie, allant peut-être jusqu'à ébranler leur volonté de poursuivre leur rôle de PPA. La présente mesure vise à faire connaître le service de médiation offert par les organismes qualifiés et efficaces d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées, par l'entremise de capsules d'information. Elle contribue au maintien des liens harmonieux entre la personne proche aidante, l'aidé et la famille.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi du mandat à Équijustice</li><li>• Plan de communication complété</li><li>• Développement du contenu de la formation pour les médiateurs sur la proche aidance</li><li>• Détermination des événements destinés aux PPA</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à des événements destinés aux PPA</li><li>• Former les médiateurs sur la proche aidance</li><li>• Produire et diffuser des capsules et des affiches</li></ul>
--	---

## Orientation 4.2 : Faciliter l'exercice du rôle des personnes proches aidantes

**Mesure 55. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA.**

Bien que les PPA bénéficient de programmes et de services variés qui facilitent l'exercice de leur rôle, elles peuvent toutefois éprouver des difficultés de natures diverses dans leurs démarches pour y avoir accès. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux programmes et services pour les personnes proches aidantes en leur permettant un accès en ligne simplifié et centralisé. Cette amélioration concernant l'ampleur de leurs tâches administratives leur permettra ultimement de concilier plus facilement leur vie personnelle et leur rôle envers la personne aidée.

<b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Élaboration du projet commun entre l'OPHQ et Services Québec pour les personnes handicapées et les personnes proches aidantes pour le volet de la solution numérique</li><li>• Mise sur pied des structures de gouvernance, y compris le projet numérique, le formulaire unique et les passerelles entre les programmes</li></ul>	<b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire approuver par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) le dossier d'opportunité pour la solution numérique du projet OPHQ/PPA</li><li>• Élaborer le dossier d'affaires de la solution numérique du projet OPHQ/PPA</li><li>• Amorcer les travaux d'arrimage avec le Curateur public</li></ul>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux achevés pour l'élaboration du dossier d'opportunité (DO) pour la solution numérique</li> <li>• Début des travaux avec l'équipe de quebec.ca pour le regroupement d'informations pour les personnes proches aidantes sur le site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever les travaux en collaboration avec quebec.ca pour le regroupement d'informations concernant les personnes proches aidantes</li> <li>• Poursuivre les travaux concernant les passerelles entre les programmes</li> <li>• Poursuivre les travaux concernant le formulaire unique OPHQ/PPA</li> </ul>
--	--

**Mesure 56. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux.**

Le Curateur public travaille à proposer une gamme de services transformée en matière de proche aidance, que ceux-ci s'adressent aux représentants légaux, aux membres d'un conseil de tutelle ou, plus largement, à toute personne liée à une mesure de protection au bénéfice d'un proche. Permettre à ces personnes d'assumer pleinement leur mandat et faciliter l'exercice de leur rôle représente le but de cette mesure. Le Curateur public souhaite notamment améliorer et/ou produire des outils structurants et définir des moyens concrets d'acquérir et de maintenir des savoirs essentiels à l'exercice de leurs fonctions qui lui permettront de les accompagner et de les soutenir dans leurs démarches. L'objectif est de lever certains obstacles à l'engagement des proches en simplifiant l'exercice de leur mandat par l'intermédiaire de services numériques modernes et souples.

<p><b>Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du dossier d'affaires</li> <li>• Dépôt du dossier d'affaires au ministère de la Cybersécurité et du Numérique</li> </ul>	<p><b>Perspectives d'avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du dossier d'affaires au Secrétariat du Conseil du trésor</li> <li>• À la suite de l'approbation, démarrage du projet pour réviser les services de soutien offerts aux représentants légaux</li> </ul>
--	---

**Mesure 57. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive.**

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable rendra disponible sur le Web une carte interactive sur les services de transport collectif et/ou adapté pour l'ensemble du Québec. Cette carte informera les PPA et les intervenants des services offerts dans leur région, en indiquant l'organisme responsable d'offrir le ou les services et en fournissant le lien vers son site Web.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des informations requises sur la carte et des sources de données à l’interne en vue de la collecte de données à l’externe</li> <li>• Détermination des besoins et des contraintes pour l’élaboration de la carte au sein du Ministère des Transports et de la Mobilité durable</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider les informations détenues par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et obtenir les informations manquantes auprès des municipalités ou des MRC</li> <li>• Effectuer des tests de rendu de la carte avec des données préliminaires</li> <li>• Produire la carte interactive avec les données officielles complètes et à jour</li> </ul>
--	---

**Mesure 58. Sensibiliser les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui sont engagées dans une démarche Municipalité amie des aînés aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard.**

Par l’élaboration et la diffusion d’un fascicule thématique et d’un webinaire portant sur les PPA d’aînés, la mesure permettra de sensibiliser les municipalités et les MRC ayant entrepris une démarche Municipalité amie des aînés à l’égard des besoins des PPA d’aînés. Les outils produits contiendront des renseignements sur la proche aidance ainsi que des exemples d’actions ou d’initiatives entreprises dans le cadre de plans d’action Municipalité amie des aînés qui ont eu un effet positif sur les PPA d’aînés.

<p><b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure non débutée</li> </ul>	<p><b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confier un mandat pour la recherche, l’élaboration et la production d’un fascicule thématique sur les actions à favoriser pour les PPA</li> </ul>
---	--

**Mesure 59. Soutenir la réalisation de projets et d’initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d’aînés dans le cadre du programme Québec ami des aînés, volet national.**

Le programme Québec ami des aînés soutient financièrement des activités et des initiatives mises en place par des OC, lesquelles contribuent à adapter les milieux de vie aux réalités des aînés en vue de leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, au sein d’environnements sains, sécuritaires et accueillants. Le programme vise également à encourager et à favoriser la participation des aînés au développement de leur communauté.



<b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure non débutée</li> </ul>	<b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer l’appel de projets du programme Québec ami des aînés, volet national à la suite de l’autorisation à venir du Conseil du Trésor</li> </ul>
--	--

### Orientation 4.3 : Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de personne proche aidante

#### Mesure 60. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques.

La présente mesure vise à mobiliser les connaissances actuelles et l’expérience des PPA afin de mieux circonscrire les réalités, les contextes et les besoins de celles pour qui le risque de précarisation financière est élevé. L’état de santé et de bien-être des PPA étant déterminé par une panoplie de facteurs individuels, économiques et environnementaux, cette démarche permettra de dégager des pistes d’actions concrètes pour mieux soutenir les PPA les plus vulnérables à cette précarisation financière. Les résultats de ces analyses vont concrètement enrichir la réflexion et orienter les décisions gouvernementales des années à venir.

<b>Actions réalisées d’octobre 2021 à mars 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure non débutée</li> </ul>	<b>Perspectives d’avril 2023 à mars 2024</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver un partenaire et octroyer le mandat</li> <li>• Déterminer et prioriser les besoins en connaissances en collaboration avec les parties prenantes</li> <li>• Lancer les travaux</li> </ul>
--	--

#### Mesure 61. Diffuser l’information aux PPA concernant les crédits d’impôt et autres programmes de soutien financier.

Cette mesure a pour objectif d’élargir les outils de communication pour améliorer la connaissance des programmes et services auprès d’une diversité de groupes sociaux. De plus, elle vise à adapter la transmission d’informations de manière à répondre aux enjeux de littératie et à vulgariser l’information concernant les crédits d’impôt et autres programmes de soutien financier dans l’objectif de rejoindre des PPA ayant des niveaux de littératie divers.

**Actions réalisées d'octobre 2021 à mars 2023**

- Mesure non débutée

**Perspectives d'avril 2023 à mars 2024**

- Trouver un partenaire et octroyer le mandat
- Déterminer et prioriser les besoins en connaissances en collaboration avec les parties prenantes
- Lancer les travaux

## Conclusion

La *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* (LPPA), adoptée en octobre 2020, représente une étape charnière dans l'avancement des travaux en proche aide. Cette loi vient inscrire la proche aide comme étant une réelle priorité pour la société québécoise, et ce, au-delà des gouvernements en place ou des engagements électoraux futurs. Cette loi stipule que tous les cinq ans, le gouvernement adopte et rend public un plan d'action gouvernemental prévoyant des mesures et des actions pour mettre en œuvre la politique nationale pour les personnes proches aidantes.

La Politique nationale pour les PPA publiée en avril 2021 propose aux Québécois de participer à un projet de société qui vise à soutenir la santé et le bien-être des PPA et à préserver leur identité propre, par la mise en place de conditions favorables à l'équilibre entre leur rôle de PPA et les autres sphères de leur vie.

Le premier Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 et les mesures qui y sont présentées permettront de faire des avancées notables dans le domaine de la proche aide au Québec. C'est ainsi qu'au 31 mars 2023, 52 des 61 mesures prévues dans le plan d'action sont en cours de réalisation. Ces mesures sont diversifiées et rejoignent les 4 axes et les 12 orientations de la Politique nationale pour les PPA.

Le présent bilan permet de faire état des réalisations des ministères et organismes gouvernementaux, avec leurs nombreux partenaires, principalement des milieux communautaires, depuis le lancement du Plan d'action pour les personnes proches aidantes 2021-2026.

Parmi les actions mises en œuvre figure la mise en place de 27 coordonnateurs en proche aide qui représente une mesure déterminante pour assurer la concertation nécessaire à l'intégration des actions dans les réseaux territoriaux de services. Citons également la poursuite de la mission de l'Appui, répondant à l'article 44 de la LPPA et permettant notamment de soutenir le service Info-aidant et d'octroyer des budgets à de nombreux organismes communautaires partout au Québec pour le développement de services de soutien aux PPA. Soulignons le développement de l'Observatoire québécois de la proche aide, qui se positionne comme un carrefour de connaissances contribuant à la reconnaissance des PPA et stimulant l'innovation dans la réponse à leurs besoins.

Le MSSS et ses collaborateurs gouvernementaux restent attentivement à l'écoute des besoins des personnes proches aidantes afin de planifier adéquatement et d'adapter en continu les services, les politiques et les programmes conçus pour les soutenir dans ce rôle si important auprès de leurs proches.

## Annexe 1 – Tableau récapitulatif des mesures du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

Axe 1 – La reconnaissance et l’autoreconnaissance des PPA ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Orientation 1.1 – Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l’apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l’importance de les soutenir			
1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.	MSSS <i>Partenaires impliqués : Observatoire québécois de la proche aidance, Institut national de santé publique du Québec, Institut de la statistique du Québec</i>	2022-2026	En cours de réalisation
3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d’établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.	Ministère de la Justice du Québec Collaboration MSSS	2021-2023	En cours de réalisation
Orientation 1.2 – Assurer la concertation des actions pour l’ensemble des PPA dans les différentes sphères de leur vie			
4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aidance.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS</i>	2021-2026	En cours de réalisation
6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aidance.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 1.3 – Favoriser la collaboration avec les PPA dans le développement d’actions visant à les reconnaître et à les soutenir			
7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Centre d’excellence sur le partenariat avec les patients et le public</i>	2021-2026	En cours de réalisation
8. Impliquer les PPA (tuteurs, assistants, citoyens) au développement des services du Curateur public.	Curateur public Collaboration MSSS	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Orientation 2.1 – Identifier les besoins d’information et de formation des PPA et y répondre			
9. Diffuser la boîte à outils <i>La bienveillance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée</i> dans différents milieux fréquentés par les PPA.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Proche aideance Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
10. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l’approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Centre d’excellence sur le partenariat avec les patients et le public</i>	2022-2026	En cours de réalisation
11. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
12. Soutenir les PPA par des programmes de formation et de soutien en ligne visant à les outiller dans leurs parcours et leurs rôles.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
13. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS</i>	2021-2026	Non débutée
14. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Ordre des psychologues du Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
15. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d’informations et la promotion de la mesure d’assistance auprès des PPA.	Curateur public Collaboration MSSS <i>Partenaires impliqués : organismes communautaires, Chambre des notaires, Barreau du Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
16. Soutenir la diffusion de l’information de nature juridique mise en valeur par Édualoi auprès des PPA et des intervenants.	MSSS Collaboration Ministère de la Justice du Québec <i>Partenaire impliqué : Édualoi</i>	2021-2026	En cours de réalisation
17. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.	MSSS	2023-2026	Non débutée
18. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aideance.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Proche aideance Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Orientation 2.2 – Identifier les besoins d’information et de formation des acteurs concernés par les PPA et y répondre			
19. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l’approche de partenariat en contexte de soins et de services.	MSSS <i>Partenaires impliqués : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal, Centre d’excellence sur le partenariat avec les patients et le public, organismes communautaires nationaux</i>	2021-2026	En cours de réalisation
20. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels des domaines de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.	MSSS <i>Partenaires impliqués : ordres professionnels dans le domaine de la santé mentale et des services sociaux</i>	2022-2025	Non débutée
21. Élaborer une formation continue partagée, à l’intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l’aide médicale à mourir sous l’angle des réalités et des besoins des PPA.	MSSS <i>Partenaires impliqués : CHU de Québec, Centre universitaire de santé McGill</i>	2021-2024	En cours de réalisation
22. Mettre en place une communauté de pratique en proche aidance.	MSSS <i>Partenaire impliqué : CIUSSS de l’Estrie – CHUS</i>	2022-2026	En cours de réalisation
23. Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aidance et aux ressources existantes.	Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration Collaboration MSSS <i>Partenaire impliqué : Institut universitaire SHERPA</i>	2022-2026	En cours de réalisation
24. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d’autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu’aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Fondation Émergence</i>	2021-2026	En cours de réalisation
25. Former le personnel des services à la population de l’OPHQ aux réalités des PPA.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Appui</i>	2022-2026	En cours de réalisation
26. Sensibiliser et accompagner les organismes communautaires famille et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l’engagement paternel et l’exercice de la coparentalité.	Ministère de la Famille Collaboration MSSS <i>Partenaire impliqué : Regroupement pour la valorisation de la paternité</i>	2022-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Orientation 2.3 – Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux PPA			
27. Créer l’Observatoire québécois de la proche aide.	MSSS <i>Partenaire impliqué : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal</i>	2021-2026	En cours de réalisation
28. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aide.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Fonds de recherche du Québec – Société et culture</i>	2022-2026	En cours de réalisation
29. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d’évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements ayant une désignation à titre d’Institut universitaire en DP, DI-TSA</i>	2021-2026	En cours de réalisation
30. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d’action pour mieux les soutenir.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Institut universitaire SHERPA</i>	2021-2024	En cours de réalisation
31. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l’organisation des services offerts aux PPA.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Appui</i>	2022-2026	En cours de réalisation
32. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aide pour les PNI et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux.	MSSS <i>Partenaire impliqué : CIUSSS de l’Estrie – CHUS</i>	2021-2026	En cours de réalisation
33. Identifier les approches d’évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l’atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA.	MSSS <i>Partenaire impliqué : INESSS</i>	2022-2026	En cours de réalisation
34. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e) -aidé(e) de maintenir à domicile la personne aidée en grande perte d’autonomie.	MSSS <i>Partenaire impliqué : INESSS</i>	2022-2026	Non débutée

Axe 3 – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Mesure transversale			
35. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS), ordres professionnels, chercheurs</i>	2021-2024	En cours de réalisation
Orientation 3.1 – Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les PPA			
36. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.	MSSS <i>Partenaires impliqués : Appui, Fédération québécoise des Sociétés d'Alzheimer, établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS et groupe de médecine familiale), organismes communautaires nationaux</i>	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 3.2 – Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés			
37. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
38. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS), Comité de travail</i>	2022-2026	En cours de réalisation
39. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS</i>	2021-2026	En cours de réalisation



Axe 3 – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Orientation 3.2 – Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés			
40. Bonifier l'offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS</i>	2021-2026	En cours de réalisation
41. Diversifier l'offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l'accès à ces services dans chaque région du Québec.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements ayant une désignation à titre d'institut universitaire en DP, DI-TSA</i>	2021-2026	En cours de réalisation
42. Rehausser les services en centre de jour offerts aux aînés.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2022-2026	En cours de réalisation
43. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
44. Rehausser les services en centre de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs.	MSSS <i>Partenaires impliqués : Alliance des maisons de soins palliatifs, Association des soins palliatifs du Québec, établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées.	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 3 – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Orientation 3.3 – Établir un partenariat avec les PPA tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e)			
46. Élargir l’offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Baluchon Alzheimer</i>	2021-2026	En cours de réalisation
47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines.	MSSS <i>Partenaire impliqué : Monastère des Augustines</i>	2022-2026	En cours de réalisation
48. Développer un appel de projets à l’intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l’évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA.	MSSS <i>Partenaires impliqués : Centre d’excellence sur le partenariat avec les patients et le public, communauté de pratique (approche de partenariat – PPA), établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
49. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s’inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieux de soins aigus, centres de réadaptation, milieux de SPFV).	MSSS <i>Partenaires impliqués : établissements du RSSS</i>	2023-2026	Non débutée

Axe 4 – Le développement d’environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l’amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d’éviter leur précarisation financière			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2023
Orientation 4.1 – Favoriser le maintien de l’équilibre entre le rôle des PPA et les autres sphères de leur vie			
50. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aide et sur la précarisation financière.	MSSS Collaborateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère du Travail</li> <li>• Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale</li> <li>• Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité au travail</li> <li>• Ministère de la Famille</li> <li>• Ministère de l’éducation du Québec</li> <li>• Ministère de l’enseignement supérieur</li> <li>• OPHQ</li> <li>• Retraite Québec</li> <li>• Ministère des Finances du Québec</li> <li>• Secrétariat à la jeunesse</li> <li>• Secrétariat à la condition féminine</li> </ul>	2021-2026	En cours de réalisation
51. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l’éducation ou de l’enseignement supérieur.	Ministère de l’enseignement supérieur Ministère de l’éducation du Québec Collaboration MSSS <i>Partenaires impliqués : Laboratoire de recherche et d’action pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et leurs proches de l’Université du Québec en Outaouais, Fédération étudiante collégiale du Québec, Union étudiante du Québec, Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente</i>	2021-2025	En cours de réalisation

52. Sensibiliser les établissements du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes).	Ministère de l'enseignement supérieur Ministère de l'éducation du Québec Collaboration MSSS	Ministère de l'éducation du Québec: 2021-2024 Ministère de l'éducation du Québec : 2024-2026	En cours de réalisation
53. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d'activité économique.	Ministère de la Famille Collaboration MSSS <i>Partenaire impliqué : Réseau pour un Québec Famille</i>	2022-2026	En cours de réalisation
54. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.	Ministère de la Justice du Québec Collaboration MSSS <i>Partenaire impliqué : Équijustice</i>	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 4.2 – Faciliter l'exercice du rôle des PPA			
55. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Collaboration MSSS, OPHQ et autres MO concernés	2021-2026	En cours de réalisation
56. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux.	Curateur public Collaboration MSSS	2021-2025	En cours de réalisation
57. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive.	Ministère des Transports et de la Mobilité durable Collaboration MSSS	2022-2024	En cours de réalisation
58. Sensibiliser les municipalités et les MRC qui sont engagées dans une démarche Municipalité amie des aînés aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard.	Secrétariat aux aînés Collaboration MSSS	2021-2024	Non débutée
59. Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d'aînés dans le cadre du programme Québec ami des aînés, volet national.	Secrétariat aux aînés Collaboration MSSS	2022-2026	Non débutée
Orientation 4.3 – Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de PPA			
60. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques.	MSSS <i>Partenaires impliqués : à déterminer</i>	2022-2025	Non débutée
61. Diffuser l'information aux PPA concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier.	MSSS <i>Partenaires impliqués : à déterminer</i>	2022-2026	Non débutée

## Annexe 2 – Cadre financier du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

AXE	BUDGET TOTAL POUR 5 ANS
<p><b>AXE 1</b> La reconnaissance et l’autoreconnaissance des PPA ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance</p>	<p><b>20 612 500 \$</b></p>
<p><b>AXE 2</b> Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences</p>	<p><b>20 878 500 \$</b></p>
<p><b>AXE 3</b> Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat</p>	<p><b>155 590 000 \$</b></p>
<p><b>AXE 4</b> Le développement d’environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l’amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d’éviter leur précarisation financière</p>	<p><b>3 517 000 \$</b></p>
<p><b>Total global pour 5 ans</b></p>	<p><b>200 598 000 \$</b></p>

